

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(44^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 27 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. **Loi de finances pour 1995 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6159).

AGRICULTURE ET PÊCHE BAPSA (suite)

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Jean-Pierre Defontaine, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Daniel Colliard, Rémy Auchédé, Alain Ferry, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Bernard Schreiner, André Angot.

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

Réponses (suite) de M. le ministre aux questions de : MM. André Angot, Jean Bégault, Charles Revet, Jean-Jacques Descamps, Ambroise Guellec, Louis Le Pensec, Mme Ségolène Royal, M. Pierre Gascher, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Yves Van Haecke, Pierre-André Périssol, Jean-Pierre Bastiani, Jean-François Chossy, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Aymeri de Montequiou, Jacques Godfrain, Patrice Martin-Lalande, Jacques Boyon, François d'Aubert, Charles de Courson, Raymond Couderc, Gérard Voisin, Michel Habig, Jean Auclair, Alain Suguenot, Eric Duboc, Yves Marchand, Roger Lestas.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 6192).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE
DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

AGRICULTURE ET PÊCHE, BAPSA (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la pêche, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi d'abord d'exprimer mes remerciements aux rapporteurs pour l'analyse qu'ils ont bien voulu conduire sur le budget du ministère dont j'ai la charge. J'ai été sensible à leurs appréciations positives comme à leurs observations constructives.

Je remercie également les orateurs qui ont montré, par leurs interventions, l'intérêt qu'ils portent à notre agriculture et à notre pêche.

Avant d'en venir au secteur de la pêche, dans la deuxième partie de mon intervention, j'aborde le volet agricole.

En mai dernier nous avons mené ensemble un débat d'orientation sur l'agriculture française. Ensemble nous avons tracé, pour elle, l'architecture d'un projet. Il me revenait d'en conduire la construction. Dès aujourd'hui, je puis vous en présenter les fondations avec le mémorandum pour l'agriculture, le projet de loi de modernisation et le projet de budget que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Je vous avais annoncé que la France déposerait, d'ici à la fin de l'année, auprès de la Commission, un mémorandum affichant nos orientations pour une agriculture européenne volontaire, à quelques mois de la mise en œuvre des accords de Marrakech. Ce mémorandum, qui confirme que la France a repris l'initiative vis-à-vis de ses partenaires et qu'elle n'abandonnera pas son agriculture, a été remis dès le mois de septembre. Il comprend trois volets essentiels.

Le premier porte sur les modalités de mise en œuvre des accords du GATT. J'insiste sur le fait qu'elles doivent être décidées par le conseil des ministres de l'Union européenne, organe politique de décision, et non conduites au coup par coup dans divers comités de gestion.

Le second volet a trait à l'amélioration de la performance de l'agriculture européenne sur les marchés avec une attention particulière portée au rôle de l'agriculture dans le maintien des grands équilibres du territoire. Il faut que l'Europe participe à l'expansion des marchés mondiaux. Toutes les voies disponibles doivent être prospectées dans le respect de nos engagements internationaux. Tel est le cas, par exemple, pour un secteur comme celui de la volaille, qu'a évoqué ce matin M. Le Fur.

Utiliser pleinement nos capacités d'exportation, telle est la motivation qui a conduit la France à demander une baisse substantielle du gel des terres pour les semis 1994-1995, c'est-à-dire pour la présente campagne.

Dès le mois de juin, j'avais indiqué devant le congrès de l'AGPB qu'une réduction de la jachère était possible dès la campagne 1994-1995. J'étais alors le seul, et le premier, à formuler une telle demande. De nombreux arguments militaient en effet en faveur d'une telle réduction : des stocks très fortement réduits, des prix communautaires des céréales à des niveaux pouvant remettre en cause les objectifs même de la réforme de la PAC. Je pense notamment à la reconquête du marché de l'alimentation animale en Europe par des céréales communautaires au détriment des produits de substitution que nous importons, comme le *corn gluten feed le manioc ou les tourteaux de soja*.

Lundi et mardi derniers, à Luxembourg, lors du Conseil des ministres de l'agriculture, je me suis employé à convaincre mes collègues de la nécessité impérieuse d'une baisse substantielle du taux de jachère.

A l'issue d'une négociation assez âpre, le Conseil a décidé de réduire de trois points le taux de jachère, c'est-à-dire de réduire de 20 p. 100 la surface de la jachère dans l'Union européenne.

En acceptant cette baisse substantielle, le Conseil des ministres de l'agriculture a confirmé que la jachère était un instrument de gestion des marchés et non un objectif en soi. La fermeté de la France a donc payé. Les engagements que nous avons pris envers nos agriculteurs lors de la négociation du GATT et lors des aménagements de la réforme de la PAC ont été tenus. En décembre 1993, nous avons pris l'engagement qu'il n'y aurait pas un hectare de jachère en plus ; moins d'un an plus tard, nous avons fait reculer la jachère de trois points. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Améliorer la performance de l'agriculture européenne c'est aussi assurer l'équilibre entre les différentes filières, notamment au moment où l'on aborde la réforme des organisations communes du marché viti-vinicole et de celui des fruits et légumes.

J'ai déjà eu l'occasion, lors du débat d'orientation, de vous exposer pourquoi la réforme de ces deux OCM m'était apparue urgente.

M. Jean-Bernard Raymond m'a demandé: où en sommes-nous aujourd'hui?

Pour le secteur des fruits et légumes, la Commission a présenté au Conseil des ministres qui vient de se tenir en début de semaine une communication sur l'évolution et l'avenir de la politique communautaire dans ce secteur.

Je puis dire avec satisfaction que les orientations générales préconisées par la Commission pour l'avenir rejoignent en grande partie les préoccupations françaises. J'ai bien dit: « les orientations générales », car plusieurs conseils seront sans doute nécessaires pour parvenir à un texte acceptable dans ses modalités pratiques.

Nous nous sommes également penchés, lors des deux derniers conseils, sur cet important sujet que constitue la réforme de l'OCM viti-vinicole. Les producteurs l'attendent. J'ai déjà eu l'occasion de dire que le projet de la Commission répond en partie aux orientations générales présentées par la France tant dans ses objectifs que dans ses grands principes. J'ai également souligné que certains points clés d'application proposés par la Commission étaient inacceptables.

L'enjeu fondamental est en effet de parvenir à résorber dans la Communauté, et pas seulement en France, les excédents structurels de production imputables à des produits sans autre débouché que la distillation ce qui est dommageable pour toute la viticulture communautaire. Vous l'avez indiqué avec force, monsieur Martin, et je partage totalement votre analyse.

Le sujet est difficile et complexe mais, tout au long des discussions, je serai déterminé à défendre et à faire valoir un certain nombre de grands principes.

En premier lieu, nous devons revoir les mécanismes de distillation pour que chaque pays producteur soit bien responsable de l'élimination de ses propres excédents.

En second lieu, nous devons pouvoir appliquer le principe de subsidiarité, autrement dit la capacité à adapter des solutions différenciées tenant compte du contexte local et les plus proches possible des acteurs économiques. Sur ce plan, les interprofessions sont un exemple unique et réussi de ce principe que j'entends défendre et faire reconnaître au niveau européen.

Enfin, le troisième volet de ce memorandum porte sur la nécessaire simplification à apporter aux diverses procédures et à l'appel permanent au principe de subsidiarité.

L'Europe doit laisser aux Etats membres des marges de manœuvre suffisantes pour mener une gestion harmonieuse, efficace et acceptée par les agriculteurs de la politique agricole commune.

Je remercie le rapporteur qui a bien voulu souligner la mise en paiement des aides compensatoires aux grandes cultures, représentant plus de 22 milliards de francs, dès le premier jour réglementaire, c'est-à-dire le 17 octobre dernier.

M. Marc Le Fur. Très bien!

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ainsi, comme l'an dernier, la France a été le premier pays, et de loin, à verser les aides compensatoires pour les grandes cultures.

Je tiens, en cette occasion, à souligner le travail remarquable des directions départementales de l'agriculture et de la forêt et des offices, ONIC et SIDO, qui a permis de tenir les engagements ambitieux que nous avons pris.

En complément du memorandum, je rappelle également l'action constante menée par le Gouvernement pour que soit prise en compte par la Communauté la situation particulière des départements et territoires d'outre-mer.

Nous avons été vigilants pour défendre l'OCM de la banane. Nous le serons pour la refonte de l'OCM du sucre.

M. Germain Gengenwin. Il y a intérêt!

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cela sera fait d'ici à la fin de l'année avec l'actualisation très positive du programme POSEIDOM, qui prévoit l'intervention spécifique de la Communauté en faveur des départements d'outre-mer.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai présenté hier au conseil des ministres, le projet de loi de modernisation de l'agriculture. Prolongement du débat que nous avons eu, il matérialise les orientations que nous avons définies; il concrétise les engagements que j'avais pris.

Il vise donc tout naturellement à répondre aux deux objectifs suivants: accroître le niveau de performance de l'agriculture, de façon à garantir sa compétitivité et toute sa capacité exportatrice; contribuer au développement du territoire et à l'équilibre économique et social des espaces ruraux, dans le respect de la protection de l'environnement.

M. Jean Glavany. Que de grands mots!

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous me permettrez de ne pas vous exposer aujourd'hui le détail des mesures proposées car j'aurai le plaisir de le faire bientôt puisque ce projet de loi vous sera soumis le 30 novembre prochain.

M. Jean Glavany. On sera là!

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je voudrais toutefois souligner la complémentarité des actions qui pourront être engagées au travers de cette loi avec celles inscrites dans le projet de budget qui vous est soumis.

Elles procèdent bien d'une même ambition et d'une même volonté.

J'évoquerai à cet effet le renforcement de la politique d'installation des jeunes agriculteurs, qui est pour nous une véritable priorité, avec un dispositif législatif concernant la préretraite prorogé et réorienté de façon à servir prioritairement à l'installation de jeunes sur les terres libérées. Les dotations correspondantes vous sont proposées dans le budget. L'installation des jeunes sera en outre favorisée avec l'abaissement des droits de mutation à titre onéreux et l'exonération de 50 p. 100 de l'impôt foncier non bâti pendant cinq ans.

Avec les mesures réglementaires, prises et à prendre, les dispositions législatives que vous adopterez, c'est une véritable charte nationale de l'installation des jeunes agriculteurs qui sera ainsi établie, soulignant la priorité accordée par le Gouvernement à cet aspect essentiel de notre agriculture.

Autre action complémentaire de ce projet de loi: l'allègement des charges fiscales et sociales. Il s'agit de favoriser la compétitivité des exploitations et de renforcer ainsi l'action menée au travers des nombreuses mesures inscrites dans le budget. A la suite des nombreuses observations que vous avez exprimées, notamment sur l'assiette des cotisations sociales, le projet de loi prévoit la prise en compte du capital foncier pour la définition de cette assiette. Il est ainsi proposé un allègement des charges sociales orienté au bénéfice des propriétaires exploitants individuels.

Cette innovation essentielle était demandée depuis de nombreuses années. Nous avons mis beaucoup de temps à trouver la formule juridique différenciant le revenu du travail du revenu du capital, mais nous l'avons trouvée. Je

suis très heureux, là aussi, de pouvoir tenir les engagements pris lors de la discussion que nous avons eue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Si ce projet ne propose pas de réforme d'ensemble sur l'impôt foncier non bâti, qui ne peut d'ailleurs être dissociée de la réflexion sur l'ensemble de la fiscalité locale, j'ai tout de même tenu à proposer des allègements significatifs et très ciblés, notamment pour les jeunes qui s'installent, ainsi que pour les associations foncières pastorales, qui bénéficieront ainsi d'un allègement important de l'impôt foncier non bâti :

La modernisation des structures de l'entreprise agricole constitue également un axe de ce projet de loi. Les dispositions visent principalement à faciliter le développement du cadre sociétaire, qui est souvent bien mieux adapté, dans ses différentes formes juridiques, aux enjeux d'avenir des entreprises agricoles.

A cet effet, il est en particulier proposé la levée d'un certain nombre de blocages dans le domaine fiscal et l'extension des aides économiques, dont bénéficient les exploitants individuels, aux sociétés, dès lors qu'elles sont détenues majoritairement par des agriculteurs.

M. Jean Glavany. Ce n'est pas dans le budget !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je vous apporte des réponses précises aux questions que vous avez posées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean Glavany. Je vous ai interrogé sur le budget qui est à l'ordre du jour de l'Assemblée, vous parlez d'autre chose !

M. le président. N'interrompez pas M. le ministre, mon cher collègue.

M. Jean Auclair. Ils ont mis les agriculteurs à la rue et ils ont honte d'eux !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Pourquoi les résultats que je vous présente et les propositions que je vous fais ont-elles le don de vous énerver, monsieur Flavaux ?

M. Patrice Martin-Lalande. Il a mauvaise conscience !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous devriez être satisfait !

M. Jean Glavany. Parlez du budget !

M. le président. Ecoutez le ministre, mes chers collègues.

M. Jean Glavany. Il y a un ordre du jour, monsieur le président, faites le respecter !

M. le président. Monsieur Glavany, on vous a écouté ce matin, écoutez maintenant le ministre qui parle des vastes sujets que couvre ce budget.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Une plus grande cohérence dans la mise en œuvre des politiques agricoles est également nécessaire.

A cette fin le rôle du Conseil supérieur d'orientation agricole sera renforcé.

M. Alain Le Vern. Non !

M. Jean Glavany. Ce n'est pas dans le budget !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le champ d'intervention des organisations interprofessionnelles sera élargi et, au niveau départemental, les diverses

commissions consultatives existantes seront regroupées en une commission d'orientation agricole, compétente tant dans le domaine des structures que dans celui de l'économie agricole. Enfin, la loi fixera des principes généraux pour la mise en œuvre au niveau du département, de la répartition des références individuelles de production.

Ce projet de loi traitera également de l'emploi agricole.

Le développement de la pluriactivité sera facilité, avec la suppression des dispositifs pénalisant le pluriactif au niveau de ses cotisations sociales.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. L'emploi agricole sera soutenu, avec un allègement du taux des cotisations sociales pour les travailleurs saisonniers, et l'extension aux services de remplacement en agriculture du statut de groupement d'employeurs.

La modernisation des outils de gestion de l'espace agricole, en complément de la création du fonds de gestion de l'espace rural doté également dans le budget, constitue un autre volet de ce projet de loi.

Ainsi, afin d'inciter à une meilleure gestion pastorale des espaces extensifs, les associations foncières pastorales seront exonérées d'impôt foncier non bâti pendant dix ans. Les modalités d'intervention des différents types d'organismes de gestion de l'espace agricole et forestier seront améliorées, et un nouveau type de groupement, le groupement foncier rural, sera créé.

M. Jean Glavany. Quand ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les procédures de remembrement seront modernisées pour mieux prendre en compte les préoccupations économiques ou environnementales.

Vous trouverez également, dans ce projet de loi, l'amélioration des conditions de vie des exploitants retraités. Il est proposé enfin - je dis « enfin » car vous n'avez pas pu, messieurs les socialistes, la mettre en œuvre, tout en étant très bavards sur la question - la levée de l'interdiction du cumul entre la pension de réversion et les droits propres des conjoints survivants, ce qui est en cohérence avec la politique de solidarité proposée au travers du BAPSA. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Marc Le Fur. Très bonne mesure !

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous avez ainsi l'occasion, quand vous répondez aux invitations des associations départementales, notamment de veuves, de leur dire que cette majorité aura enfin traité cette question qui vous était inlassablement soumise quand vous aviez des responsabilités gouvernementales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean Glavany. La mesure n'est pas dans votre budget, monsieur Puech !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le Gouvernement reconnaît ainsi de façon tangible la contribution déterminante des femmes d'agriculteur à la marche des exploitations.

M. Alain Le Vern. Vous n'avez pas encore parlé du budget !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Mesdames, messieurs les députés, je vous précise que ces décisions recevront une traduction budgétaire...

M. Philippe Auberger. On sait où on va !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... dans le collectif qui vous sera soumis à la fin de cette année (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) et seront donc financées.

M. Philippe Auberger. Nous les rapporteons avec enthousiasme !

M. Alain Le Vern. Chaque chose en son temps !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je veux bien que l'on chahute pendant cinq minutes mais ces décisions ont une telle importance qu'il serait sérieux de mesurer l'effort qu'elles vont représenter.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. L'examen de ces mesures - je vous le rappelle - aura bien lieu à partir du 30 novembre prochain.

J'en viens maintenant au projet de budget pour 1995. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Enfin !

M. Alain Le Vern. Une demi-heure avant d'arriver au sujet ! C'était l'échauffement !

M. le président. Je vous prie de m'excuser, monsieur le ministre.

Je voudrais vous rappeler, mes chers collègues, - nous serons tous d'accord sur ce point - que l'examen du budget est l'occasion d'avoir une discussion sur l'ensemble de la politique du département concerné. On ne peut donc pas obliger le ministre à s'en tenir à un aspect strictement comptable. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je suis neutre ; je fais respecter le règlement et les traditions républicaines ! Je n'ai pas besoin de leçons en la matière ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Auclair. Ça embête les socialistes ! Ils ont honte !

M. Philippe Vasseur. M. Glavany, rapporteur pour avis du BAPSA, ne s'est pas privé de sortir largement du sujet ! Il a fait un discours politique ! C'est vraiment l'hôpital qui se moque de la Charité !

M. André Fanton. Ils ne supportent pas d'entendre rappeler leur nullité !

M. le président. L'incident est clos.

Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je vous remercie, monsieur le président.

En cohérence avec la politique que j'ai définie pour l'agriculture, ce projet de budget, qui s'insère - je tiens à souligner - dans la politique globale que je vous ai rappelée, répond à trois grandes ambitions : concilier agriculture performante et gestion de l'espace ; soutenir l'évolution de la protection sociale agricole au travers de la solidarité nationale ; renforcer durablement la compétitivité de la filière pêche.

Première ambition : conjuguer la performance de l'agriculture et la gestion de l'espace rural.

Notre ambition serait vaine si nous ne prenions pas les moyens d'assurer l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs. Depuis le mois de mai 1993, la volonté du Gouvernement d'inverser la tendance à la baisse constatée ne s'est jamais démentie : revalorisation de la DJA, prêt

global d'installation, élargissement des bénéficiaires aux aides à l'installation, assouplissement des ratios d'endettement ; telles sont notamment les mesures déjà prises.

Les 705,5 millions de francs consacrés à la DJA et à l'aide spécifique aux jeunes agriculteurs dans le projet de budget pour 1995 confirment cette priorité de l'action gouvernementale. Je remercie M. Deniaud de l'avoir fortement souligné. Cette dotation déjà inscrite au budget de 1994 marquait notre ambition d'atteindre rapidement le chiffre de 9 000 installations aidées. Elle ne deviendra pas réalité cette année ; j'espère qu'elle le sera en 1995.

M. Vasseur a évoqué la baisse des dépenses de bonification. Tout en expliquant parfaitement les raisons de la baisse de ce chapitre évaluatif, il a estimé qu'elle aurait pu permettre de dégager une marge de manœuvre pour relancer l'investissement, en particulier celui des jeunes.

Je voudrais tout d'abord souligner que l'intégralité des marges de manœuvre dégagées par le coût de la bonification, comme par les programmes en voie d'achèvement conformément aux règlements communautaires correspondants, est bien affectée au bénéfice du budget de mon ministère.

Par ailleurs, on observe enfin, depuis cette année, une reprise des investissements en agriculture. Indicateur de cette reprise : la progression de 27 p. 100 des commandes de tracteurs enregistrées sur les neuf premiers mois de 1994 par rapport à la même période de 1993. M. Lepercq a d'ailleurs confirmé dans ses propos ce mouvement en évoquant l'accroissement du nombre des demandes de prêts bonifiés. Il s'est toutefois inquiété des files d'attente en découlant. Sur ce sujet, je souhaite rappeler l'accroissement notable des enveloppes de prêts bonifiés que nous avons mises en place pour 1994 - 16,5 milliards au total contre 13 milliards en 1993 - et l'amélioration conjointe de leur mise en œuvre à laquelle nous avons procédé.

Les enveloppes ont pu, en effet, être notifiées dès la fin du mois de janvier au lieu du mois d'avril les années précédentes. L'augmentation des disponibilités, la suppression du mécanisme de gel et un système assoupli de gestion des enveloppes ont permis de couvrir tous les dossiers en instance jusqu'au mois de septembre dernier.

La reprise de la demande de prêts bonifiés à l'investissement s'est poursuivie et nous enregistrons même une accélération en cette fin d'année. J'examine actuellement, en concertation avec mon collègue de l'économie, les modalités d'utilisation de la réserve nationale de 10 p. 100 afin de résorber les files d'attente qui, il est vrai, se redensinent.

Les décisions que nous aurons à prendre prochainement pour la fixation des enveloppes de 1995 devront tenir compte bien entendu de cette constatation.

Il nous faut toutefois veiller à ce que la dynamique de l'investissement n'ait pas pour corollaire l'aggravation des charges de nos exploitations.

L'agriculture française bénéficie à présent d'une situation financière plus favorable, grâce en particulier à notre effort de bonification, à l'impact de nos mesures de consolidation et de prise en charge d'intérêts. Le poids des financiers, qui est de 8 p. 100 de valeur ajoutée, est en France inférieur d'un tiers à la moyenne des pays de la Communauté, qui est de 12 p. 100.

Mais je ne saurais oublier l'existence d'exploitants encore en situation financière critique malgré ces efforts. C'est pourquoi j'ai décidé de renouveler la dotation en faveur de la procédure « agriculteurs en difficulté » et de la porter à 245 millions de francs, soit une hausse de 8,6 p. 100.

Autre instrument de notre politique en faveur de l'installation que j'ai évoqué à propos de la loi de modernisation : le dispositif de préretraite agricole. Il est doté de 715 millions de francs, ce qui permet d'en assurer la reconduction, mais aussi l'évolution suivant les modalités proposées dans le projet de loi.

Développer ce que j'ai appelé « la filière du progrès » fait partie de nos priorités. Nous venons de connaître une nouvelle rentrée exceptionnelle avec un accroissement d'environ 9 000 élèves, ce qui porte l'effectif global de l'enseignement agricole à plus de 152 000 élèves.

Je me félicite de ce succès qui témoigne de la confiance des jeunes et de leurs familles dans notre système de formation.

Ce succès est dû au dynamisme et à la qualité qui caractérisent cet enseignement et qui ont été soulignés dans le rapport de la commission d'évaluation qu'a présidée le professeur René Rémond.

Maintenir et amplifier la qualité de notre système de formation et, plus largement, développer la filière du progrès est une des priorités de notre action ainsi que je l'avais indiqué à l'occasion du débat d'orientation agricole. J'ai souhaité que cette priorité se concrétise dans le projet de budget pour 1995 ; ainsi, l'enseignement, la formation et la recherche bénéficient d'une hausse globale de leurs crédits de 7,6 p. 100.

Dans l'enseignement public, 145 emplois d'enseignant sont créés dont 135 pour l'enseignement technique et 10 pour l'enseignement supérieur ; les moyens de fonctionnement des établissements progressent de 6,1 p. 100.

Conjointement, et comme je m'y suis engagé, la rénovation du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur sera accélérée en accompagnement des opérations de restructuration inscrites dans le prolongement du rapport que m'a remis le sénateur Pierre Laffitte au printemps dernier : la dotation correspondante était de 22 millions de francs en 1993 ; je l'ai portée à 40 millions de francs en 1994. Aujourd'hui, je vous propose de la faire passer à 68,5 millions de francs.

Ainsi, en trois ans, nous avons multiplié par trois les moyens mobilisés.

Il s'agit, en priorité, de poursuivre le programme de maintenance et de sécurité engagé. Il s'agit aussi de construire pour conforter les établissements dans le cadre de la constitution de pôles régionaux puissants.

Un partenariat s'est instauré avec les collectivités territoriales, dans la dynamique des contrats de plan qui ont été négociés ou qui sont encore en cours de négociation. Un accord particulier sera donc prochainement conclu avec la région Ile-de-France.

Les moyens de l'enseignement privé progressent également de 11,6 p. 100.

M. Jean Glavany. C'est comme dans l'éducation nationale : il n'y en a que pour le privé ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Auclair. Cela vous gêne ? Vous êtes sectaire !

M. André Fanton. M. Glavany est obsédé !

M. Jean Glavany. Je voudrais que les crédits alloués à l'enseignement public progressent autant !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cette progression de 11,6 p. 100 permettra d'améliorer la situation des personnels enseignants et de poursuivre la revalorisation des subventions à l'élève versées aux établissements techniques.

Elle traduit la poursuite de l'effort entrepris pour parvenir à un alignement sur les conditions du secteur public.

A ce stade de mon propos, je voudrais évoquer les inquiétudes dont certains d'entre vous m'ont déjà fait part à propos des conditions d'application de la loi sur la famille du 25 juillet 1994.

Cette loi prévoit la suppression des bourses de collège et le versement aux familles d'une aide à la scolarité pour les enfants de moins de seize ans sous certaines conditions de revenus. Elle pose, il est vrai, un problème d'adaptation aux spécificités de l'enseignement agricole.

Je puis vous annoncer que j'ai obtenu que soit maintenu, pour tous les élèves boursiers déjà en cours de scolarité dans l'enseignement agricole, le niveau antérieur des bourses, bien entendu défalqué de l'aide à la scolarité. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

De plus, j'ai demandé que soient examinées les conditions d'application de la nouvelle réglementation pour les élèves qui rentreront dans l'enseignement agricole à la rentrée 1995.

En ce qui concerne les crédits consacrés aux actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage, ils passeront de 101,6 millions de francs à 121,6 millions de francs.

Ainsi, non seulement les crédits destinés aux différentes actions de formation pourront être maintenus au niveau de 1994, mais, de plus, ils se trouvent consolidés par la budgétisation de la part du fonds d'action rurale transférée sur ce chapitre pour répondre à une partie des besoins nécessaires au financement de la formation des cadres syndicaux et professionnels.

Je rappellerai également la volonté commune du Gouvernement et des assemblées parlementaires qui avait abouti à un renforcement des crédits en faveur de l'animation rurale dans le budget pour 1994. Ce renforcement est confirmé par le projet de loi de finances pour 1995.

Souhaitant répondre également à une préoccupation que vous aviez manifestée pour une plus grande clarté des actions conduites sur ce chapitre budgétaire et des financements qui y sont consacrés, j'ai fait procéder à une révision de la nomenclature budgétaire du chapitre 43-23. J'espère que vous y trouverez la clarté espérée.

Dans le secteur agricole et agro-industriel, peut-être plus encore qu'ailleurs, l'investissement intellectuel et le soutien à l'innovation sont parmi les plus sûrs moyens pour préparer l'avenir. C'est pourquoi j'ai voulu que soit affirmée la priorité que j'attache au développement de la recherche.

En 1995, les crédits publics intéressant ces deux domaines atteindront 3,6 milliards de francs, soit une hausse de près de 3 p. 100.

L'essentiel de ces crédits - 95 p. 100 - est inscrit sur le budget du ministère de l'enseignement et de la recherche et est consacrée à l'action des grands établissements publics de recherche.

Ainsi, l'Institut national de la recherche agronomique, l'INRA, voit sa dotation budgétaire augmenter de 2 p. 100 et celle du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts - le CEMAGREF - est en hausse de près de 12 p. 100.

Il s'agit de disposer d'un outil de recherche public puissant, apte à prendre toute sa part dans le processus d'adaptation de notre agriculture à de nouveaux enjeux, territoriaux notamment, et de modernisation de notre tissu d'entreprises agro-alimentaires.

Les crédits inscrits au budget de mon ministère au titre du budget civil de la recherche et du développement augmentent sensiblement, pour s'établir à 124 millions de francs, soit une augmentation de 6 p. 100, et le montant des autorisations de programme passe à 64,8 millions de francs, soit une augmentation de 18,9 p. 100.

Ces crédits visent à accentuer l'effort en faveur de la formation pour la recherche et de la recherche appliquée dans les centres techniques agricoles et dans les structures en charge de la sélection végétale.

En ce qui concerne les moyens mis à la disposition du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires - dit CNEVA -, ils s'établiront au total à 164 millions de francs, soit une progression de 6 p. 100.

L'évocation de ce centre, qui, comme je l'ai annoncé à l'occasion de la rentrée universitaire à l'École nationale vétérinaire d'Alfort, participera à la constitution d'un pôle « santé animale, hygiène et sécurité alimentaire », me permet de faire la transition avec un des axes majeurs de la politique que j'entends soutenir, à savoir la promotion de la qualité.

Outre l'aspect essentiel de sécurité alimentaire, il s'agit de soutenir la performance de nos productions agricoles et agro-alimentaires face aux enjeux du GATT.

L'ensemble des actions qui y concourent bénéficient d'un accroissement de leurs moyens budgétaires.

Ainsi, les crédits pour la protection des végétaux et la lutte contre les maladies des animaux progressent de près de 4 p. 100.

Les soutiens aux programmes de sélection végétale sont en hausse de près de 6 p. 100 et ceux de sélection animale en hausse de 3 p. 100.

Notre politique volontaire en matière de signes de qualité se traduit par une nouvelle hausse de 3,4 p. 100 de la subvention à l'Institut national des appellations d'origine.

Je sais que cette politique de qualité sur laquelle, je le répète, je resterai très vigilant, est un facteur nécessaire, mais non suffisant, pour assurer la pénétration de nos produits et de nos marques sur les marchés mondiaux.

Le dynamisme de notre industrie agro-alimentaire présente à ce titre un caractère stratégique. N'oublions pas non plus que les emplois de ce secteur, comme son chiffre d'affaires, en font le premier de notre pays !

Je rappelle également que l'industrie de transformation achète plus de 70 p. 100 de produits bruts issus des exploitations agricoles ; elle joue donc un rôle déterminant pour l'ensemble de la filière.

La constatation que nos performances dans ce secteur non seulement se maintiennent mais s'améliorent puisque le solde positif du commerce extérieur en produits agricoles transformés a progressé sur les huit premiers mois de 17 p. 100 par rapport à l'année passée ne peut que renforcer ma détermination à lui apporter les soutiens nécessaires.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, les crédits de politique industrielle, qui, je vous le rappelle, avaient subi une politique de désengagement constant, sous les précédents gouvernements, bénéficient aujourd'hui d'une hausse de plus de 1,1 p. 100.

M. André Angot. Il était temps !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est une reprise régulière depuis l'an passé. Cette hausse a, en outre, un effet de levier pour la mobilisation des crédits européens, notamment les crédits du FEOGA, en faveur de nos industries agro-alimentaires.

L'industrie agro-alimentaire est directement concernée par la question des délais de paiement. M. Jean-Marc Nesme l'a rappelé ce matin. Je lui indique que l'application de la loi du 31 décembre 1992 s'est traduite par une amélioration très sensible de la trésorerie des entreprises, ainsi que devrait le révéler le rapport que le ministre de l'économie va déposer comme convenu devant le Parlement.

Conjointement, la dotation en faveur de la promotion des échanges s'accroît de près de 1 p. 100.

L'investissement commercial est, j'en suis convaincu, indispensable pour gagner et défendre nos parts de marché. Sans doute, notre tradition latine a longtemps freiné notre offensive dans ce domaine. C'est pourquoi je souhaite que les offices agricoles, dont les moyens d'orientation économique sont en hausse de 2,4 p. 100, poursuivent en 1995 l'effort d'accompagnement engagé cette année en faveur de l'investissement « aval ».

Enfin, l'agriculture doit être l'un des fondements de la politique d'aménagement rural.

Vous savez l'attachement que je porte à cette orientation. Le budget pour 1995 confirme, avec une hausse de 27,6 p. 100 des crédits en faveur de l'aménagement de l'espace rural, que c'est aussi un engagement de ma part.

Un chapitre nouveau accueille le Fonds de gestion de l'espace rural prévu par le projet de loi d'orientation pour le développement du territoire, que votre assemblée a déjà adopté en première lecture et qui est en cours de discussion au Sénat.

Ce fonds est doté de 500 millions de francs pour sa première année de fonctionnement. Je souhaite, alors même que ces modalités d'intervention ne sont pas encore réellement arrêtées, que nous ayons la sagesse, ou la patience, de nous donner une année d'expérience pour porter une appréciation sur le niveau de cette dotation.

Les programmes régionaux agri-environnement bénéficient de moyens en hausse très forte, de 27,3 p. 100, et la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs, dite « prime à l'herbe », atteindra 300 francs par hectare en 1995, soit une augmentation de 20 p. 100 par rapport à 1994. La dotation budgétaire correspondante passe à 770 millions de francs.

Avec les crédits du FEOGA, c'est en fait un montant de 1,5 milliard de francs qui sera mobilisé en 1995, dont 45 p. 100 pour les éleveurs des régions de montagne.

Les indemnités compensatrices de handicaps naturels, qui s'adressent aux zones de montagne et autres zones défavorisées, augmentent également à nouveau, avec une enveloppe en hausse de 5,2 p. 100. Et j'ai le plaisir de vous annoncer que, sur proposition de la France, le Conseil agricole de lundi dernier a relevé les plafonds de ces indemnités, ce qui nous permet, dès cette année, de revaloriser de 15 p. 100 celles concernant les moutons de haute montagne et les ovins allaitants de montagne sèche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Certains ont voulu douter de ma volonté de défendre une occupation équilibrée de notre territoire, notamment à propos du niveau de la prime à la vache allaitante.

Les hausses de crédits que je viens d'évoquer comme le règlement rapide de cette dernière question avec un montant de prime porté au plafond communautaire maximal lèveront, je pense, les derniers doutes.

Autre engagement tenu : le soutien à la mise aux normes des bâtiments d'élevage, avec une hausse de 28,8 p. 100 des autorisations de programme du chapitre

budgétaire correspondant. Cette action, qui a - et je m'en félicite - été contractualisée dans la presque totalité des régions, sera bien financée dans les conditions prévues. Les études préalables ont démarré dès le premier semestre et un guichet financier unique est déjà en place dans quatre-vingt-quatre départements. L'ensemble du dispositif administratif et financier est donc quasiment opérationnel.

La filière bois, secteur stratégique de notre économie rurale, prend bien entendu toute sa dimension au sein de cette politique.

Je ne reviendrai pas sur l'action que nous avons menée pour le redressement du Fonds forestier national, qui est un outil essentiel pour la filière bois. Je souhaite simplement confirmer la mise en place effective des 300 millions de francs d'autorisations de programme prévus en dépenses pour 1994 et la consolidation de ce niveau dans le projet de loi de finances qui vous est soumis. Cela conduira à l'ouverture de nouveaux chantiers forestiers et participera au soutien et au développement de l'emploi et de l'activité en milieu rural.

Outre ces crédits du Fonds forestier national, l'Etat consacra par ailleurs en 1995 à la politique forestière, près de 1,5 milliard de francs, ce qui représente un effort supplémentaire de 3 p. 100. Globalement, c'est donc plus de 1,8 milliard de francs qui iront en 1995 à la forêt et à la filière bois.

Après la très grave crise subie en 1992-1993, le marché français du bois est en train de connaître enfin une amélioration sensible.

M. Alain Ferry. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En effet, sur les ventes d'automne, toutes essences et toutes catégories confondues, le prix moyen apparaît en hausse de 20 p. 100. De même, le prix des sciages s'est redressé sensiblement, après, il est vrai, une année 1993 très déprimée, et un très net redressement est également observé dans les secteurs industriels de la pâte et du papier.

Les mesures mises en place depuis 1993 par la France - clause de sauvegarde, mais surtout mesures nationales de surveillance - ont favorisé cette remontée des prix, qui se répercute favorablement sur la marge des entreprises.

Il s'agit donc d'un retournement de la conjoncture, très positif, rapide et profond, qu'il convient bien entendu de soutenir.

C'est le sens des décisions prises dans ce domaine par le CIDAR du 30 juin dernier au travers du programme pluriannuel dénommé « Compétitivité plus ».

Ce programme vise, en s'appuyant sur l'initiative de l'ensemble des professionnels concernés, à rechercher les gains de productivité dans l'ensemble de la filière de mise à disposition des bois, c'est-à-dire d'améliorer les conditions d'approvisionnement de nos industries du bois.

Mon ministère s'est engagé, pour sa part, à apporter une aide financière de 18 millions de francs sur trois ans en faveur de ce programme, qui mobilisera globalement 80 millions de francs.

Dans le cadre de ce même CIDAR, le Gouvernement avait, par ailleurs, décidé du principe de création d'un nouvel outil, le « groupement foncier rural » permettant de concilier au sein d'une même entité foncière, activité agricole et activité forestière.

En cohérence avec les mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC, en particulier celle relative au boisement de terres agricoles soutenu au travers du budget

de l'agriculture conformément au rythme du programme approuvé par Bruxelles, il s'agissait d'adapter nos structures aux évolutions en cours en matière d'espace rural.

La création de ces groupements fonciers ruraux, qui répond à cette attente, est formalisée dans le projet de loi de modernisation de l'agriculture.

Deuxième objectif : soutenir l'évolution de la protection sociale agricole. M. le rapporteur spécial Yves Rispat en a souligné la nécessité.

Le total des dépenses du BAPSA s'élève à 87 milliards de francs, soit une augmentation de 1,5 p. 100.

La subvention du budget de l'agriculture au BAPSA a été, pour sa part, ramenée à 9,1 milliards. Vous en connaissez les explications. Vous avez d'ailleurs approuvé cette évolution en adoptant, lors de la discussion sur la première partie de la loi de finances, l'augmentation du taux du rattachement de la TVA affecté au BAPSA.

Notre mission est de faire en sorte que s'établisse un véritable contrat entre l'agriculture et la nation. Dans ce contrat, l'agriculture doit supporter de façon équitable sa part de charge, ni plus, ni moins. Nous avons donc mis les actes en conformité avec les principes.

En conséquence, le projet de BAPSA traduit la poursuite des engagements du Gouvernement dans sa volonté d'accélérer la réforme des cotisations.

M. Jean Glavany. Excellente réforme de la gauche !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ainsi, le transfert des cotisations du revenu cadastral au revenu professionnel sera achevé en 1996 au lieu de 1999.

En outre, d'importantes modifications en profondeur apportées à la réforme en 1994 produisent leurs effets sur l'évolution du BAPSA. Tel est le cas des modifications introduites quant aux années de référence prises en compte pour l'assiette des cotisations. Le Gouvernement vous a donc suivi sur ce point, mesdames, messieurs les députés.

Comme je vous l'ai annoncé précédemment, il a décidé également que la loi de modernisation prévoira la prise en compte du capital foncier pour la définition de l'assiette des cotisations sociales.

J'ai bien noté aussi que M. Bascou a souhaité que nous allions encore plus loin dans la réforme de la protection sociale agricole, tout en reconnaissant que nous avons déjà fait beaucoup en à peine deux ans.

Pour la deuxième année consécutive, le BAPSA prévoit une baisse des cotisations. Je rappelle que la baisse effective sur cette année sera en moyenne de 9 p. 100.

M. Jean Glavany. Cela ne veut rien dire ! C'est en masse !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je sais que ce sujet suscite parfois des doutes car l'intégration des revenus professionnels dans l'assiette de calcul entraîne pour certains une hausse de leurs prélèvements.

M. Jean Glavany. Pour beaucoup même !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Mais n'oublions pas que ce rééquilibrage des charges entre agriculteurs est bien dans l'essence même de la réforme.

Conjointement, le démantèlement des taxes sur les produits est lui-même accéléré, que ce soit en faveur du secteur des céréales, de celui des oléagineux ou de celui des betteraves.

Je rappelle également qu'à l'occasion de la loi sur le développement de l'emploi dans les départements d'outre-mer, il a été décidé d'exonérer de cotisations sociales les

exploitants agricoles dont l'exploitation a une superficie inférieure à vingt hectares et d'alléger fortement les charges sociales des salariés agricoles.

Au total, les contributions professionnelles représenteront moins de 16 p. 100 de l'ensemble du financement du BAPSA contre près de 18 p. 100 dans le budget de 1994. En masse, il en découle environ 1,6 milliard de francs d'allègement de charges pour l'agriculture.

Le projet de BAPSA intègre par ailleurs les avancées sans précédent auxquelles ce gouvernement a décidé de procéder dès 1994 pour améliorer les retraites dans le secteur agricole. Il était de notre devoir de combler enfin certaines insuffisances de la protection sociale dans ce secteur. Il est en effet normal de renforcer la solidarité à l'égard de la population agricole.

M. Jean Glavany. Je vous avais posé cinq questions, monsieur le ministre. Vous n'avez répondu à aucune ! Quel manque de considération pour la commission ! Quel dédain !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Troisième objectif de ce budget : renforcer durablement la compétitivité de la filière pêche.

Au cours des deux dernières années, la pêche a connu une succession d'événements particulièrement graves, auxquels le Gouvernement s'est attaché à apporter des réponses immédiates. Un chiffre pourrait à lui seul résumer l'effort d'ores et déjà consenti en faveur des pêches : le triplement du budget qui leur est consacré.

Cette mobilisation budgétaire sans précédent avait pour objectif, non seulement de mettre en place des mesures immédiates de sauvegarde du secteur, mais aussi d'adopter des dispositions permettant des réductions significatives de charges : allègement des charges sociales conjoint à une diminution des charges financières à travers des dispositifs répondant aux besoins spécifiques des navires de moins de douze mètres comme à ceux de plus de douze mètres. Comme l'a rappelé M. Leveau, il s'agit d'une action décisive face à la crise que traverse ce secteur.

Parallèlement, l'Etat a consacré, en 1993 et en 1994, 90 millions de francs aux mesures de renforcement des fonds propres des entreprises, entraînant par là même une participation équivalente des collectivités régionales.

En ce qui concerne les marins, ils ont, en outre, bénéficié pendant six mois d'une réduction de 50 p. 100 de leurs cotisations sociales. Et le 1^{er} juin dernier, le compte épargne navire a pris le relais de ce dispositif, répondant ainsi à l'une des demandes les plus importantes exprimées lors de la crise de février. Cela dit, je ne cacherai pas que ce système fondé sur le volontariat n'a pas encore trouvé l'écho auquel on pouvait s'attendre. Sans doute est-il perfectible. Je suis prêt quant à moi à examiner les améliorations qui permettraient de le rendre plus opérationnel.

Ces réponses apportées aux problèmes de la pêche témoignent de l'importance accordée par le Gouvernement à ce secteur. Elles témoignent également de la place que j'ai tenu à lui conférer au sein de mon ministère.

J'indique à M. Kerguéris, qui a insisté sur ce point, que cette politique de redressement sera amplifiée en 1995. Pour illustrer cette volonté, deux chiffres se dégagent du projet de budget - et je remercie Mme Elisabeth Hubert de les avoir relevés : 45,9 p. 100 de hausse des crédits d'intervention, notamment au travers du FIOM, et plus de 60 p. 100 d'augmentation de l'appui aux investissements de modernisation de la filière.

Ces crédits sont destinés à soutenir la mise en œuvre d'un important plan de restructuration de la filière, selon les orientations prioritaires arrêtées avec la profession dans le prolongement du rapport que j'avais demandé à Philippe Guérin.

Il était essentiel d'engager, au-delà des mesures d'urgence, une réflexion en profondeur sur l'ensemble de la filière. En effet, la crise actuelle n'est pas un simple accident, mais une situation à laquelle l'ensemble du secteur doit s'adapter.

Il nous faut donc conduire une véritable réforme pour restaurer à terme la compétitivité de la filière. Cette réforme est désormais engagée selon des axes clairs déterminés avec la profession. Même si elle n'a pas vocation à régler à elle seule, et tout de suite, la totalité des problèmes de la pêche, cette réforme est nécessaire et présente un caractère vital.

Il s'agit avant tout d'assurer un véritable pilotage de la production par l'aval, c'est-à-dire par le marché. Cela suppose :

D'améliorer la prévision des apports et la fluidité de l'offre, en rendant les producteurs aptes à une confrontation plus équilibrée avec des acheteurs de plus en plus concentrés ;

De développer des démarches communes de commercialisation, en faisant en sorte que les organisations de producteurs s'attachent à développer des schémas d'intervention communs pour soutenir le marché des espèces sensibles ;

De favoriser une production de qualité facilement identifiable, grâce à une démarche générale de qualité allant du traitement à bord du bateau jusqu'à la commercialisation, afin de valoriser notre production ;

De renforcer, enfin, le mareyage, notamment avec la création d'un fonds de caution interportuaire et la mise en place d'un fonds de restructuration du mareyage.

J'ai décidé d'engager ce programme d'action dès à présent, et le budget du FIOM sera abondé à cet effet de 15 millions de francs pour la fin de l'année 1994.

En outre, grâce à l'action menée auprès de la Commission, la France a obtenu que le programme PESCA puisse être orienté vers des actions structurantes tendant à renforcer le secteur des pêches. A l'origine, il visait en effet à orienter les pêcheurs vers d'autres activités que la pêche.

Mon action sur le plan communautaire ne s'est évidemment pas limitée à cela. J'ai remis moi-même au président de la Commission, au commissaire européen de la pêche et à mes collègues européens un mémorandum sur l'organisation commune des marchés. Cette démarche volontaire, un peu isolée au départ, porte aujourd'hui ses premiers fruits. En effet, nos orientations ont été largement reprises par la Commission, puisque la plupart de ses propositions recourent nos propres suggestions. Et si elle n'a cru pouvoir retenir en l'état nos idées concernant la capacité financière des organisations de producteurs, je maintiens bien évidemment cette demande, comme je l'ai indiqué lors du dernier conseil.

Dans cette discussion, je veillerai naturellement à préserver les intérêts des thoniers tropicaux.

Nous sommes également confrontés à de lourds dossiers particulièrement importants pour l'avenir de nos pêches : celui de la renégociation des conditions d'accès de l'Espagne et du Portugal, à compter du 1^{er} janvier 1996, et celui, ô combien délicat, du filet maillant dérivant. Les discussions qui auront lieu lors des prochains conseils

seront certainement difficiles, mais il est clair que ces négociations ne pourront aboutir que dans un climat qui aura retrouvé toute sa sérénité.

Concernant le filet maillant dérivant, nous avons suivi la stratégie que nous nous étions fixée : pour, d'une part, sauver la campagne 1994 et, d'autre part, pérenniser l'outil. Pour l'heure, cette stratégie est payante et nous avons ainsi sorti la France de son isolement. Je continuerai ce combat, même si, je le dis clairement, il est illusoire de croire désormais que nous pourrions obtenir mieux que ce qui a été décidé en 1992, c'est-à-dire 2,5 kilomètres de longueur maximale pour les filets dérivants.

J'en viens au dossier Espagne-Portugal. Vous le savez, de nouvelles dispositions doivent être arrêtées avant la fin de l'année pour une application à partir du 1^{er} janvier 1996. Les premières propositions ont été examinées lors du dernier Conseil sur la pêche. Elles me sont apparues très complexes - je crois qu'il a d'ailleurs fallu plusieurs heures aux experts pour les comprendre -, excessivement bureaucratiques, avec notamment la généralisation du permis de pêche spécial, et donc totalement inapplicables. En outre, les principes fondamentaux de la politique commune des pêches et, en particulier, ce que l'on appelle la stabilité relative ne semblaient pas totalement garantis. J'ai donc, lors du dernier Conseil, exprimé mes craintes avec netteté sur ces propositions, et j'ai été suivi en cela par nombre de délégations, si bien que la présidence a incité chacun à élaborer une autre solution.

Celle-ci devra éviter toute bureaucratie, prévoir un dispositif de contrôle praticable et fiable, et donner à l'Etat de juridiction, et non à celui du pavillon, la responsabilité et les moyens du contrôle. Je serai particulièrement attentif à l'évolution de ce dossier.

Mme Elisabeth Hubert. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. M. Kerguéris a évoqué les risques potentiels de l'entrée de la Norvège dans l'Union européenne. Ce pays se prononcera fin novembre par référendum. En cas de décision positive, une période transitoire a été prévue et permettra de protéger les intérêts de la pêche française. Je puis vous assurer que je veillerai tout particulièrement à ce que ces intérêts soient effectivement sauvegardés.

Mesdames, messieurs les députés, je vous ai montré, je crois, que j'ai, que le Gouvernement a une ambition pour notre agriculture et pour notre pêche. Je souhaite aussi vous avoir convaincus que le Gouvernement était prêt à dégager les moyens à la hauteur de cette ambition, au travers du budget qui vous est soumis comme des engagements qui seront tenus dans un prochain collectif budgétaire avant la fin du mois de décembre.

Monsieur Philippe Vasseur, vous m'avez fait une proposition qui m'a quelques instants tenté : refuser de voter le titre IV de mon budget pour mieux m'aider à renforcer sa dotation. J'ai failli accepter (*Sourires*). C'est un trait d'humour, bien entendu.

Sachez que les décisions prises et que les textes votés par le Parlement seront, bien évidemment, honorés par le Gouvernement selon les procédures et au moment qui conviendront le mieux. Je souligne que toutes les décisions qui seront prises lors du vote de la loi de modernisation seront bien appliquées à compter du 1^{er} janvier 1995. Les agriculteurs attendent que les promesses soient tenues. Je pense que jusqu'à présent ils n'ont pas été déçus, et je suis certain que vous n'en doutez pas.

Comme nous l'avons souligné dans ce projet de loi de finances ; comme cela apparaît dans le memorandum que j'ai déposé à Bruxelles le 8 septembre dernier et qui produit ses premiers résultats en particulier avec le recul de

trois points de la jachère ; comme cela ressort du projet de loi de modernisation qui sera débattu à l'Assemblée nationale le 30 novembre prochain : le Gouvernement a une ambition pour notre agriculture et notre pêche.

J'ai souhaité, dans cet exposé peut-être un peu trop long, présenter une vision globale de notre démarche pour vous montrer que, mieux qu'une ambition, nous avons un projet pour notre agriculture et notre pêche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, vous n'aurez pas manqué de remarquer que les crédits de l'agriculture font l'objet d'au moins quatre-vingt-dix questions. Aussi, pour que le débat puisse se terminer cette nuit à une heure convenable, je dirais humainement supportable, j'invite chacun des intervenants à s'en tenir très strictement à son temps de parole, qui est au maximum de deux minutes. Cela évitera à beaucoup de ceux qui sont inscrits en fin de liste de poser leur question à une heure tardive ou d'être obligés d'y renoncer.

Je rappelle enfin que cette procédure se déroule par périodes successives d'un quart d'heure par groupe.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Defontaine.

M. Jean-Pierre Defontaine. Ma question porte sur l'installation des jeunes dans l'agriculture. Chargé, avec Philippe Vasseur notamment, des questions agricoles pour la région Nord-Pas-de-Calais, je suis attentivement ce problème dans ses développements concrets, c'est-à-dire sur le terrain. Mais, au-delà de cette expérience personnelle, il me semble que nous devons être attentifs à cette question car elle conditionne le renouvellement de notre agriculture et sa rénovation par de nouvelles générations.

Lors du débat d'orientation des 18 et 19 mai dernier, vous avez affirmé, monsieur le ministre, que « faciliter le financement de l'installation et encourager l'accès au métier sont nos deux priorités ». Vous avez tout à fait raison.

Vos propositions relatives au financement de l'installation consistaient à améliorer les critères de versement de la DJA et à élargir son accès aux pluriactifs ; à élargir les prêts bonifiés aux formes sociétaires ; à prolonger au-delà de 1994 le mécanisme de la préretraite.

Il faut également améliorer les conditions de retraite pour que les agriculteurs qui quittent la terre cèdent celle-ci à des conditions telles que les jeunes puissent s'installer.

En ce qui concerne l'accès au métier, vous nous avez indiqué qu'il vous semblait nécessaire d'élargir le champ du recrutement en facilitant l'installation de candidats plus âgés ou issus d'horizons divers.

C'est sur ces différents points que je souhaite vous interroger. Nous venons de prendre connaissance du projet de loi de modernisation de l'agriculture, que vous avez présenté hier en conseil des ministres. Force est de constater que toutes vos propositions de mai ne sont pas au rendez-vous. Certes, une charte de l'installation sera mise en place, mais n'est-ce pas un inventaire de l'existant plus qu'un dispositif nouveau ? Et là où nous vous attendions, c'est-à-dire sur les thèmes des prêts bonifiés et de la modification des critères d'âge, vous nous répon-

dez : baisse des droits de mutation et exonération de l'impôt foncier. Il n'y a guère que la prorogation de la pré-retraite qui soit au rendez-vous.

Comment comptez-vous résoudre tous les problèmes que je viens d'évoquer ?

Je dirai également un mot de l'enseignement agricole. Vous présentez cette année, pour ce secteur, un budget qui évite certains heurts. Mais la situation n'est pas brillante, et vous le savez, car vous n'avez pas résolu le problème de la « déprécarisation » de près d'un quart des enseignants.

Pouvez-vous nous dire comment vous comptez associer l'enseignement agricole à des installations réussies en agriculture, c'est-à-dire à la promotion de jeunes qui prennent en charge le devenir de notre agriculture, malgré les difficultés auxquelles celle-ci est actuellement confrontée ?

Je vous remercie par avance de votre réponse, monsieur le ministre.

M. le président. Je vous fais observer, mon cher collègue, que vous avez parlé pendant trois minutes.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, l'ensemble des mesures prises depuis mai 1993 - le premier train de mesures date de cette époque - ne peuvent vous faire douter que l'installation des jeunes soit vraiment l'une de nos priorités.

Dès son arrivée, le Gouvernement a augmenté la DJA de 20 p. 100, ce qui est significatif, créé un prêt global d'installation, abaissé les taux et augmenté les plafonds, élargi les aides à l'installation aux formes sociétaires, assoupli les ratios d'endettement.

Plusieurs des points que vous avez abordés, et que nous avions déjà évoqués au printemps dernier, sont d'ordre réglementaire, et il est évident que nous devons encore prendre des décisions dans les semaines et les mois à venir, sans compter les décisions d'ordre législatif qui seront prises à l'occasion de la loi de modernisation. L'ensemble constituera une panoplie efficace et dynamique qui devrait favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

Ce n'est pas suffisant à vos yeux. Il convient cependant de souligner qu'il s'agit là d'un effort sans précédent ; j'ai bon espoir qu'il portera ses fruits et que nous pourrions atteindre un rythme d'installation annuel de 12 000 à 13 000 jeunes.

L'effort en faveur de la formation est également exceptionnel. Vous aurez noté la progression très sensible des crédits. Certes, on peut faire plus, mais, si vous comparez avec ce que faisaient les gouvernements que vous soutenez, vous ne pouvez que reconnaître cette progression si vous avez un minimum d'objectivité.

Tout cela se traduit par une confiance retrouvée dans l'enseignement et la formation agricoles, et par une progression très sensible du nombre des élèves au cours des dernières rentrées scolaires.

Soyez tous persuadés que l'installation des jeunes agriculteurs est la priorité, et que nous avons inscrit celle-ci au fronton de nos actions, tant elle nous paraît essentielle.

M. le président. La parole est à M. Louis Le Penec.

M. Louis Le Penec. Je soulignerai la gravité de la dégradation de la ressource en eau et j'illustrerai mon propos de références prises en Bretagne.

L'un des indicateurs, qui est le taux de nitrates, montre qu'un nombre croissant de points de distribution d'eau sont situés au-dessus de la norme guide, soit vingt-cinq milligrammes par litre, et au-dessus de la norme maximale, soit cinquante milligrammes par litre.

Dès 1988, nous notions que plus de 55 p. 100 de la population recevaient une eau contenant plus de vingt-cinq milligrammes et 4 p. 100 une eau contenant plus de cinquante milligrammes. La même année, le Finistère avait 11 p. 100 de sa population desservis par une eau à plus de onze milligrammes, et nous savons que la situation s'est dégradée dangereusement au cours de l'été.

Il est désormais établi que la pollution diffuse agricole est la première responsable de deux paramètres de pollution, celui des nitrates et celui, plus grave sans doute mais aussi plus insidieux, car mal connu, des pesticides.

Les tenants de l'économie libérale se sont félicités des performances de notre agriculture productiviste, mais je crois qu'il leur a manqué de faire l'analyse des conséquences d'un tel modèle, qui aboutit notamment à la concentration des exploitations et à leur regroupement géographique.

En Bretagne, après des années de silence, la région a lancé un programme intitulé « Bretagne eau pure ». Outre l'accélération du traitement des rejets urbains, un meilleur plan de lutte contre les pollutions diffuses a été mis en place. Le bilan de ces actions, qui peuvent être spectaculaires et onéreuses, est malheureusement bien modeste, et c'est toute l'économie d'une région qui est en danger, sans parler du tourisme, ni de l'image de qualité, laquelle est mise à mal. Il est de plus en plus difficile pour les industries agro-alimentaires de trouver sur place l'eau de qualité indispensable à la transformation des produits agricoles, sinon en la payant plus cher.

Je n'ai pas trouvé dans vos déclarations ni dans les choix budgétaires, monsieur le ministre, une réelle prise en compte de ce grave problème, qui exige courage et détermination.

Avez-vous pris l'exacte mesure de la gravité de la situation et de l'urgence qu'il y a à démultiplier les efforts de reconquête de la qualité de l'eau ?

M. André Angot. Et vous, qu'avez-vous fait lorsque vous étiez au pouvoir ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, l'agriculture de la Bretagne est tout à fait remarquable. On ne peut que saluer toutes les initiatives qui ont été prises dans cette région. Elles sont exceptionnelles, enviées et considérées comme des références par de nombreuses autres régions. Nous ne pouvons qu'adresser nos compliments très sincères à ces agriculteurs dynamiques qui, dans des moments difficiles, n'ont pas baissé les bras. Et, lorsqu'on est politique, il convient de percevoir ces évolutions, de les conduire ou de les accompagner. Il aurait fallu en particulier définir des programmes de protection de l'environnement, mais les gouvernements précédents ne l'ont pas fait. Et ce n'est pas en un an ou deux que nous pouvons maintenant corriger des excès que nous déplorons.

Nous avons donc mis très rapidement en place un programme exceptionnel afin d'élaborer des plans financés pour un tiers par l'Etat et les collectivités, un tiers par les agences et un tiers par les intéressés. On n'avait jamais atteint, dans le passé, un tel niveau de financement. Si ce programme de grande envergure avait été lancé plus tôt,

nous ne serions pas confrontés à une situation ainsi détériorée que celle que vous décrivez, de façon objective au demeurant.

La leçon à retenir, c'est que, lorsqu'on lance de grands programmes économiques, il faut les accompagner d'une série de mesures, notamment relatives à l'environnement.

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Monsieur le ministre, nous éprouvons une certaine lassitude à entendre parler en permanence de l'héritage, d'autant que nous croyons nous souvenir qu'un de vos amis, M. Guillaume, a été ministre de l'agriculture il n'y a pas si longtemps.

Je vous ai écouté attentivement et j'aimerais vous poser trois questions.

Premièrement, dans le taux de jachère que vous nous avez indiqué, que deviennent les 1,3 p. 100 pour lesquels nous étions en dépassement ? Sont-ils déduits des 3 p. 100 que vous avez obtenus de Bruxelles ?

En second lieu, les 135 créations de postes dans l'enseignement public ont été évoquées à plusieurs reprises. Confirmez-vous que ces emplois sont déjà gagés et qu'il s'agit simplement d'une régularisation, notamment pour les 115 d'entre eux qui avaient été annoncés l'an dernier ?

Troisièmement, pourriez-vous nous indiquer comment vous envisagez, dans le cadre de l'aménagement du territoire, le développement des productions laitières et des productions bovines, notamment par l'augmentation des quotas laitiers et des quotas de vaches allaitantes attribués aux petites exploitations, ce qui favoriserait l'installation des jeunes, dont nous sommes tous très soucieux.

Comment allez-vous, dans les mois qui viennent, favoriser concrètement le développement de ces exploitations petites et moyennes par une attribution de quotas et une redistribution dont nous souhaitons qu'elle soit un facteur d'aménagement du territoire et d'occupation de l'espace ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je sens que, ayant obtenu un bon résultat à Luxembourg, je ne vous rends pas heureux.

M. Jean-Marie André. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cela vous ennuie terriblement.

M. André Angot. C'est sûr !

M. Jean Auclair. Ils sont jaloux !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En mai 1992, vous avez accepté la jachère, et vous savez combien cette décision a été critiquée. Vous savez aussi que nous avons toujours été proches de nos agriculteurs et que nous leur avons dit très rapidement que, en dépit de ce que vous affirmiez, nous n'accepterions pas que les accords du GATT débouchent sur une progression de la jachère. Nous avons quant à nous pris l'engagement qu'il n'y aurait pas un hectare de jachère supplémentaire et, maintenant, nous obtenons le recul de la jachère.

Vous essayez de tout mélanger.

Nous avons négocié et obtenu un recul de la jachère au niveau européen de trois points, c'est-à-dire une diminution de 20 p. 100. Vous êtes bien d'accord ?

M. Alain Le Vern. Oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous avez ensuite abordé les pénalités, mais reconnaissez que c'est là un autre problème.

M. Alain Le Vern. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ne mélangeons donc pas tout ! Nous étions en dépassement et nous avons payé les primes le 17 octobre. Sans rien cacher, j'ai écrit à tous les bénéficiaires en leur disant que le montant de ces primes tenait compte d'un abattement de 1,3 p. 100. Nous sommes en dépassement et il faut dire la vérité !

M. Alain Le Vern. C'était bien la question que je posais !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Nous avons, je le répète, obtenu une diminution de 20 p. 100 de la jachère au niveau européen. D'autres mécanismes vont se mettre en marche et nous verrons comment seront calculées les pénalités. Nous avons procédé ainsi parce que nous respectons les réglementations européennes, que vous avez approuvées, même si je me suis attaché à faire évoluer beaucoup de choses.

Vous avez également parlé de l'augmentation des quotas laitiers afin de favoriser l'installation des jeunes. Certaines mesures sont très positives pour maintenir nos agriculteurs sur l'ensemble du territoire et, dans certaines régions, il n'y a pas d'autres spéculation possible que la production laitière.

Nous avons en particulier fait en sorte qu'il n'y ait pas de délocalisation de cette production, avec une gestion départementale des quotas. Nous avons traité presque tous les dossiers prioritaires et assaini, en un an et demi, une situation qui devenait très difficile et qui avait suscité au plan local de nombreux conflits. Notre action vise à maintenir l'activité économique dans les régions mêmes difficiles. J'ai en particulier obtenu le retour des quotas laitiers qui étaient gelés. C'est vous qui, à l'époque, aviez accepté ce gel. Ces quotas bénéficieront aux zones difficiles, et notamment aux zones de montagne. De tels exemples montrent que la dimension d'aménagement du territoire de notre politique est une réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons consommé le quart d'heure du groupe socialiste. A ce rythme, mes chers collègues, je vous souhaite bon courage, car nous en avons pour longtemps... Nous n'avons pu traiter que trois questions, alors que nous aurions normalement dû pouvoir en traiter quatre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Ségolène Royal. Je pensais pouvoir poser ma question, monsieur le président !

M. le président. Mes propos s'adressaient à tout le monde !

Nous passons aux questions du groupe communiste. La parole est à M. Daniel Colliard.

M. Daniel Colliard. Monsieur le ministre, il y a dix mois, la tempête soufflait dans les ports de pêche. Les prix à la vente étaient alors au plus bas, et ils sont encore au plus bas. La majorité de la flottille est toujours dans le rouge pour l'endettement. Pourtant, les besoins de la consommation nationale, elle-même en croissance, sont couverts aux trois quarts par des importations. Les grandes sociétés de transformation et de commercialisation continuent à contrôler la filière. En début d'année, sous la pression des marins pêcheurs en grève, vous aviez pris quelques mesures. Mais, on le voit, rien n'est réglé, et l'inquiétude reste profonde.

La filière a certes besoin d'être améliorée mais, tant qu'on ne reconstitue pas les capacités de production nationales, fortement amputées par le plan Mellick, tant que l'on ne lui accorde pas des protections légitimes, une filière plus performante peut aussi bien servir, sous réserve de quelques adaptations, l'importation, dominée par de puissants groupes internationaux. Ce que vous venez de dire, monsieur le ministre, en parlant de pilotage de la production par l'aval - alors même que vous avez reconnu que le marché est dominé par des acheteurs de plus en plus concentrés - ne laisse pas d'être inquiétant.

La pêche est un travail pénible. Il faut assurer sa rémunération à des prix minimaux garantis. Il faut définir des quotas suffisants, contrôler réellement les importations et ne les admettre que dans la mesure où elles sont complémentaires de la production nationale. Or une partie de celle-ci est détruite à cause de la concurrence de producteurs étrangers qui vendent leur poisson à bas prix. Pour éviter cela, il faut user, si nécessaire, du droit de veto auprès des instances communautaires. Il faut aménager les dettes des marins-pêcheurs qui ont été contraints d'investir à des taux excessifs. Alors que notre pays en est à quémander des aides à une autorité étrangère à laquelle le Gouvernement prête d'ailleurs la main, il faut au contraire afficher une véritable politique nationale.

A cet égard, le groupe communiste a déposé sur le bureau de notre assemblée, le 13 janvier dernier, une proposition de loi pour le développement des pêches maritimes. Le Gouvernement, qui a la maîtrise de notre ordre du jour, entend-il l'y faire inscrire, quitte à y joindre son propre projet.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, si vous vous reportez à mon intervention générale, vous aurez le détail des actions qui ont été développées, tant au niveau national qu'au niveau européen.

Vous ne pouvez pas laisser entendre que nous n'avons pas fait d'efforts ! Les efforts ont été au contraire importants : on multiplie par trois le budget, on lance une véritable réorganisation de la filière, on obtient au niveau de Bruxelles, non sans difficulté, le contrôle des débarquements, on fait adopter pour la première fois la préférence communautaire dans le secteur de la pêche. Tout cela est positif, même s'il reste beaucoup à faire, compte tenu de la dégradation de la situation.

Vous avez déposé une proposition de loi concernant les prix. Mais légifère-t-on sur les prix ? C'est la loi du marché qui doit s'appliquer. Il faut être sérieux !

Un député avait affirmé que, pour supprimer le chômage, il suffisait de le rendre illégal !

M. Germain Gengenwin. C'est Tapie qui avait dit cela !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vos propositions sont un peu de la même eau !

M. le président. La parole est à M. Rémy Auedé.

M. Rémy Auedé. Monsieur le ministre, sur tous les bancs de cette assemblée, on a parlé, comme vous-même tout à l'heure, de la situation des retraités agricoles et de leurs épouses. Leur situation est d'autant plus injuste que ces gens ont travaillé toute leur vie dans des conditions souvent très difficiles.

Avec 2 000 francs en moyenne par mois, et 1 350 francs pour la conjointe, nous sommes loin de la moyenne des autres catégories de retraités, qui tourne, en France, autour de 6 500 francs.

Vous avez évoqué la modification des conditions d'attribution de la pension de réversion versée au conjoint d'exploitant, prévue dans la loi de modernisation. Fort bien, et nous en prenons note !

En revanche, votre proposition de revalorisation des pensions de réversion, qui vise à accorder 6 000 francs au bout de cinq ans, soit 500 francs de plus par mois, me semble à terme très insuffisante car ces pensions resteront finalement inférieures au RMI.

Une disposition tendant à porter la retraite en général, et par conséquent la réversion, à 80 p. 100 du SMIC pourrait être prise. Elle pourrait être financée par une taxe assise sur les produits agricoles et alimentaires importés des pays n'appartenant pas à la Communauté, par exemple. Cette proposition fut d'ailleurs celle que formula M. Frédéric de Saint-Sernin, au nom du groupe du RPR, en juin 1993. Elle pourrait être l'objet d'une application progressive.

Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Dès 1993, nous avons reconnu que le niveau des pensions était très bas. C'est pourquoi nous avons pris des mesures immédiates, dans le cadre d'un budget difficile. La situation s'étant dégradée depuis tant d'années, il faudra du temps pour parvenir à une remise à niveau et pour que la solidarité nationale s'exprime comme il se doit en direction du monde agricole.

Convenez que, l'an passé, lorsque nous avons décidé qu'il n'y aurait plus de pensions de retraite inférieures au RMI, nous avons adopté une démarche positive.

Les veuves ne peuvent cumuler la pension de réversion de leur mari et leurs droits propres. Cette situation est insupportable. Son règlement correspond à des engagements financiers très importants : il s'agit tout de même de 2 milliards !

Si la mesure était aussi facile à prendre que cela, les gouvernements que vous avez soutenus dans le passé auraient dû la décider !

M. Rémy Auedé. Il y a longtemps que dure la situation !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous avez toujours été contre cette situation, mais vous avez toujours voté les budgets que les gouvernements que vous soutenez vous ont présentés. Il faudrait être plus cohérent !

Nous allons consentir un effort qui va au-delà de nos capacités budgétaires. Nous arriverons cependant à dégager les moyens nécessaires car il s'agit là d'une priorité. Il ne faut pas essayer d'atténuer l'effet des dispositions qui seront prises, car elles sont d'une importance majeure : à l'avenir, les veuves des agriculteurs seront considérées comme les autres veuves dans les autres secteurs sociaux de notre pays et elles pourront bénéficier de pensions de réversion cumulées avec leurs droits propres. Nous poursuivrons notre effort.

Les dispositions dont je parle vont, j'en suis convaincu, dans le sens que vous souhaitez. D'ailleurs, lorsque, dans votre circonscription, lors de réunions de veuves civiles, on vous dira que le Parlement a fait un bon travail, vous n'oserez pas dire que vous aurez voté contre !

M. Rémy Auedé. Je vous ai dit que la première mesure était très bonne !

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe République et Liberté.

La parole est à Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le ministre, avant de vous poser ma question, je tiens à confirmer ce que vous nous avez dit sur le bois, dont les cours se sont bien redressés cette année.

En tant que maire d'une commune forestière du Bas-Rhin, je vous rappelle que nous avons subi, en 1992 et en 1993, deux crises qui étaient essentiellement dues aux dévaluations des monnaies finlandaise et suédoise ainsi qu'aux conditions climatiques de 1990.

Cette année, le mètre cube de résineux sera vendu en moyenne 30 p. 100 plus cher qu'en 1993. Pourvu que ça dure !

M. Germain Genvenwin. Il faut l'espérer !

M. Alain Ferry. Il faut l'espérer, en effet.

Tout le monde reconnaît la nécessité de définir une politique agricole commune qui ouvre des perspectives aux agriculteurs. Il est malheureusement devenu plus difficile qu'il y a un demi-siècle de dire quelles dispositions pour l'avenir une politique doit proposer, faire adopter et mettre en œuvre.

A l'origine, la politique agricole commune avait un objectif simple : produire pour que la Communauté européenne devienne autosuffisante. Aujourd'hui, les impératifs sont différents : l'Union européenne doit à la fois maîtriser ses excédents et se garder des déséquilibres que le productivisme a provoqués dans le monde rural.

L'agriculture couvre, avec la forêt, plus de 80 p. 100 du pays. Toute politique agricole a donc un impact considérable sur la gestion des espaces ruraux. Si l'on veut véritablement reconquérir notre territoire, on ne peut vraiment pas faire l'économie d'une réelle politique en faveur des espaces ruraux. Dans ce dessein, vous avez créé un fonds de gestion de l'espace rural doté de 500 millions de francs. Cette initiative sera profitable s'il ne s'agit pas seulement d'un transfert de crédits de la production agricole à l'activité rurale.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser l'affectation précise de cette somme et sa répartition effective entre les départements ? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait accompagner le dispositif d'une action fiscale plus vigoureuse ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le fonds de gestion de l'espace rural, dont le principe a été décidé lors du comité interministériel de développement et d'aménagement rural qui s'est tenu au mois de juin, et dont la création a été proposée dans le cadre de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire, est doté, pour son démarrage, de 500 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable.

Ce fonds sera réparti entre les départements sur la base de critères objectifs, qui prendront notamment en compte les superficies des territoires concernés, y compris les herbages, à l'exclusion des autres surfaces agricoles et des surfaces forestières productives, ainsi que des surfaces bâties et des infrastructures.

Un décret fixera d'une façon beaucoup plus précise les conditions de cette répartition. Il en sera de même pour les conditions de sa mise en œuvre, qui s'inscrira dans le cadre d'orientations générales pluriannuelles arrêtées au niveau de chaque département, après consultation d'une commission associant les représentants des services de l'Etat, les départements, les communes, leurs groupements, les professions agricoles, les autres partenaires économiques et le monde associatif - bref, tous ceux qui contribuent à l'animation du milieu rural.

J'ajoute que, pour ce qui concerne les actions propres à assurer une bonne gestion de l'espace rural, un certain nombre de dispositifs complémentaires sont prévus dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture. Il s'agit en particulier des dispositions concernant les outils de gestion de l'espace agricole : d'une part, des mesures visent à faciliter le recours aux structures de gestion existantes, telles que les associations foncières pastorales, et le recours à un nouveau type de groupement, tel que le groupement foncier rural ; d'autre part, des mesures tendent à moderniser les procédures d'aménagement foncier, afin de mieux prendre en compte les contraintes d'ordre économique ou environnemental.

Nous avons donc pris la décision de créer un fonds. Maintenant, il existe. Mais il va falloir montrer que nous sommes en mesure de mettre en œuvre des politiques originales, et c'est ce qui sera certainement le plus difficile.

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le ministre, j'ai relevé avec un intérêt particulier l'augmentation des crédits en faveur de la formation et de la recherche, la création du fonds de gestion de l'espace rural ainsi que l'amélioration des mesures en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement en synergie avec la politique communautaire.

Je m'interroge cependant sur l'applicabilité de ces mesures en outre-mer en général, et en Guyane en particulier, ainsi que sur l'impact qu'elles pourraient avoir.

Mon scepticisme est nourri par de nombreux précédents d'exception. A cet égard, je citerai d'abord le décret n° 89-946 du 22 décembre 1989, dont vos services sont probablement informés de l'existence et qui est relatif à l'attribution et à la redistribution de prêts bonifiés à l'agriculture par des établissements financiers qui ont signé une convention avec l'Etat.

En Guyane, ces établissements financiers sont représentés par la BNP et le Crédit mutuel. Or seule la SOFIDEG, société d'économie mixte, redistribue ces prêts bonifiés parce qu'elle peut se refinancer par convention auprès de la Caisse nationale de crédit agricole,

D'une part, ne pourrait-on mieux prendre en compte la complexité de cette activité en diversifiant les partenaires financiers ? D'autre part, ne serait-il pas possible de mieux répartir le risque en diversifiant les sources de financement ?

Il en est même avec l'arrêté ministériel du 31 décembre 1993, qui modifie l'arrêté du 23 février 1988 et qui est relatif aux taux et au plafond des prêts bonifiés. L'arrêté de 1993 prévoit l'attribution de prêts à moyen terme spéciaux plafonnés à 650 000 francs par bénéficiaire, avec un taux d'intérêt de 2,65 p. 100 pour les zones défavorisées, et de 3,9 p. 100 pour les autres zones. Or il n'est toujours pas appliqué en Guyane.

Il semblerait de plus que, malgré une dotation de 25 millions de francs pour les DOM pour l'année 1994, la Guyane n'ait pas reçu de quota de prêts bonifiés depuis deux ans.

Monsieur le ministre, peut-on dès lors considérer que les conditions optimales de réalisation du plan de restructuration agricole en cours sont réunies ? La profession agricole peut-elle être assurée que le budget de 1995 pourra alimenter un espoir déjà bien battu en brèche par cette situation d'exception ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le député, en effet, en Guyane, la mise en œuvre de politiques de ce type peut parfois rencontrer quelques difficultés : la Guyane ne dispose pas de structures professionnelles agricoles ou para-agricoles qui équivaldraient à celles de la métropole et qui seraient en mesure d'instruire les plans pluriannuels d'investissement des exploitants sur la base desquels sont délivrés les prêts bonifiés.

En outre, l'attribution de prêts bonifiés imputés sur le chapitre des bonifications du ministère de l'agriculture et de la pêche supposerait que soient implantés localement les établissements de crédit habilités à distribuer les prêts bonifiés au terme du concours national, ce qui n'est pas le cas en Guyane, à l'exception de la BNP. Mais cet établissement est peu impliqué dans le financement de l'agriculture de votre département.

D'une manière conjoncturelle, l'agriculture guyanaise a cependant pu bénéficier d'aides financières importantes, sous forme de bonifications au titre de plans successifs d'installation de nouvelles exploitations et au titre des restructurations de la dette, consenties dans des conditions plus avantageuses qu'en métropole.

D'une manière permanente, le financement des investissements agricoles y est facilité par les prêts réescomptés par l'institut d'émission des départements d'outre-mer et consentis à des conditions, en particulier de taux, très attractives. Ces prêts sont mieux adaptés aux spécificités guyanaises et peuvent être distribués par l'ensemble des établissements de crédit.

Je pense donc que les possibilités existent d'assurer les bons financements pour donner suite à toutes les initiatives économiques que l'on peut imaginer dans le domaine agricole.

Si vous estimez que des modifications sont concevables, je suis tout à fait disposé à en discuter.

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le ministre, les grandes régions viticoles françaises sont particulièrement attentives à la réforme de l'OCM, l'organisation commune de marché. Les viticulteurs craignent les conséquences du projet de règlement européen en cours.

L'enjeu est de taille : il s'agit de savoir si la viticulture européenne, dans sa diversité, sera capable d'affronter la concurrence internationale.

Si le libre-échange, tel qu'il est pratiqué, conduit certains viticulteurs à cesser leur activité, ce mode de régulation reste toutefois fondamental pour la viticulture. En effet, si l'économie de marché ne fixait plus prioritairement le niveau de production et si l'on établissait des quotas sous la forme de productions nationales de référence, on privilégierait les vignobles étrangers au détriment des vignobles français.

Il serait opportun de rappeler aux instances européennes que la restriction permanente de l'offre et le renforcement de toutes les contraintes ne doivent pas être les seuls volets de la politique viticole.

Nous espérons donc, monsieur le ministre, pouvoir compter sur votre soutien actif pour que le vignoble français continue de participer au rayonnement de notre pays.

Dans le même esprit, j'aimerais attirer votre attention sur les hausses exorbitantes et incessantes de cotisations sociales dont ont souffert, depuis trois ans, les viticulteurs. Ne serait-il pas possible de plafonner ces hausses excessives ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Depuis quelques semaines, je m'exprime régulièrement sur ce sujet, dont je comprends qu'il soit une des préoccupations, sinon la principale, des viticulteurs et donc de leurs représentants à l'Assemblée.

Monsieur le député, je rappelle que la réforme de l'OCM vitivinicole était une nécessité, et que c'est nous qui l'avons demandée.

Au niveau européen, certains pays faisaient quasiment de la distillation un véritable débouché. Il était donc nécessaire de mettre en œuvre un contrôle. Nous avions tout intérêt à arrêter des références reconnues par les différents Etats membres, en tenant compte de tous les efforts que nous avons entrepris depuis une dizaine d'années, tant pour ce qui concerne l'amélioration de la qualité que la maîtrise du rendement.

La distillation est pour nous un moyen de régulation. Nous parvenons à maîtriser notre production à quelque 5 p. 100 près...

M. Germain Gengenwin. L'Alsace maîtrise bien la sienne !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est sans commune mesure avec ce qui se passe en Italie où on atteint 20 p. 100 de distillation, ce qui signifie qu'aucun effort n'est consenti pour maîtriser la production.

Il faudra d'abord à l'occasion de la définition des références, tenir compte de ce tout ce qui a été fait. Ensuite, les différents Etats membres devront assumer la responsabilité des engagements pris. Il ne devra donc pas y avoir de communautarisation des excédents possibles. Nous devons aussi pouvoir pratiquer la subsidiarité - la vraie - avec des politiques différenciées tenant compte de nos régions.

Toutes nos régions sont exemplaires en la matière à des degrés divers. Nous sommes, en ce domaine, les bons élèves de l'Europe !

Il s'agit de démontrer le rôle particulièrement positif de l'interprofession, et rôle qui doit faire figure d'exemple au niveau européen. La négociation sera longue, sachez-le, mais nous ne sommes pas pressés. Certes, il faudra conclure, mais cela ne sera pas possible avant des semaines, voire des mois. Je souhaiterais que cette négociation aboutisse sous la présidence française, c'est-à-dire au cours du premier semestre 1995.

S'agissant de la réforme des cotisations, j'ai eu l'occasion hier, dans cet hémicycle, de dire que le remplacement du revenu cadastral par le revenu professionnel se traduirait, pour les viticulteurs, par une évolution assez importante des cotisations. C'est vrai, mais il faut bien reconnaître que le revenu cadastral n'avait pas de signification pour eux. Cela dit, je suis tout à fait d'accord pour envisager une formule de lissage à l'adresse de ceux qui enregistrent une progression trop importante de leurs cotisations, mais je précise bien que cela ne les dispensera pas de les acquitter. Il faudra payer les cotisations ! On ne peut envisager d'exonérer certains viticulteurs car cela reviendrait à augmenter la charge d'autres.

Nous devons passer cette période délicate dans les meilleures conditions, ou du moins dans les moins mauvaises. Les choses devaient traîner jusqu'en 1999. Tout le monde a souhaité que l'on en termine dans les trois ans à venir ; c'est ce à quoi nous nous attachons. Nous verrons comment traiter les cas les plus difficiles, les plus douloureux.

M. le président. Mes chers collègues, je vous signale que huit questions seulement ont été posées, ce qui fait à peu près cinq minutes par question. Nous sommes loin du rythme qui nous permettrait de finir à une heure raisonnable.

Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. J'associe à ma question M. Jean-Paul Anciaux, député de Saône-et-Loire.

La prise en compte croissante des problématiques d'environnement en agriculture impose souvent aux exploitants des investissements improductifs économiquement. Ces contraintes nouvelles sont d'autant plus difficiles à assumer que l'agriculture traverse une crise grave d'adaptation et de mutation marquée par les effets progressifs de la réforme de la politique agricole commune et de l'accord commercial international du GATT. La mise aux normes des bâtiments d'élevage définie dans la nouvelle réglementation des installations classées constitue un exemple concret des conséquences lourdes que peuvent représenter ces dispositions environnementales dans un secteur économiquement fragile.

Les crédits prévus au chapitre 61-40 apparaissent insuffisants pour corriger les effets de ces contraintes supplémentaires imposées aux éleveurs et pour répondre aux engagements contractés avec la profession dans le cadre d'un accord qui prévoit la répartition des financements de la façon suivante : un tiers pour l'Etat et les collectivités territoriales, un tiers pour l'agence de bassin et un tiers pour l'éleveur.

Par ailleurs, les aménagements pris en compte dans cet accord ne recouvrent pas la totalité des investissements qui devront être assurés par l'exploitant, ni les exigences supplémentaires présentées par les autres partenaires financiers - réduction des nuisances auditives ou olfactives, obligation de nouveaux matériels d'épandage, etc.

Face à ces insuffisances, ne risque-t-on pas de susciter un violent mécontentement des éleveurs, de favoriser leur réaction de rejet face à certaines considérations environnementales, voire, pour les plus âgés, d'accélérer leur cessation anticipée d'activité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, nous sommes actuellement dans la phase de démarrage de ce grand programme et les crédits sont ajustés pour qu'il n'y ait pas de problème. Toutefois, si les besoins se révélaient supérieurs aux prévisions, il serait toujours possible de les abonder en cours d'année.

Nous travaillerons quasiment à guichets ouverts pour distribuer les aides de l'Etat.

M. le président. La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Monsieur le ministre, j'ai appelé votre attention hier après-midi, sans d'ailleurs obtenir une réponse entièrement satisfaisante de votre part, sur le préjudice énorme que font subir à la filière avicole les décisions répétées de la Commission européenne de réduire les restitutions accordées pour l'exportation de produits avicoles en dehors de l'Europe. Ces décisions ne reposent sur aucun fondement objectif. Les différences de coût de revient qui justifient les restitutions n'ont pas évolué dans un sens favorable pour les producteurs français. Le coût de l'aliment, des céréales notamment, principal poste du coût de revient, n'a pas baissé, quoi qu'en pense la Commission européenne. Quant aux autres postes qui pénalisent aussi les producteurs français - normes d'environnement, coût de la main-d'œuvre - ils n'ont pas évolué.

De plus, la baisse du dollar avantage toujours plus les Américains.

L'aviculture est l'un des fleurons de la balance commerciale française, il faut le rappeler, avec 6 milliards de francs d'excédent commercial en 1993. La demande mondiale de viande de volaille est en forte croissance : 10 p. 100 par an. On aurait pu penser, dans ces conditions, que la France garderait sa part de marché. Il n'en est rien. Les décisions de baisse des restitutions avant même l'application des accords du GATT, qui seront de plus très défavorables à l'agriculture française, réduisent à néant le dynamisme de la filière avicole.

Monsieur le ministre, vous connaissez l'importance de l'aviculture pour les régions du grand ouest de la France. Ne vous y trompez pas. Si la production destinée à l'exportation actuellement réalisée en Bretagne et dans les Pays de la Loire diminue, les producteurs et les industriels de ces régions ne vont pas mourir sans réagir. Ils vont se mettre à produire les volailles qui faisaient la spécialité d'autres régions et c'est toute la filière avicole française qui ira à la faillite.

La seule solution qui s'offre aux grands industriels de l'aviculture français - Doux, Bourgoin, Unicopa - est d'établir des usines et des élevages au Brésil ou aux Etats-Unis. C'est une solution pour eux, mais pas pour la France, ni pour l'aménagement du territoire de nos communes rurales.

Dans ces conditions, j'aimerais que vous m'indiquiez, d'une part, si vous pensez encore pouvoir peser sur la Commission de Bruxelles afin de faire rétablir un niveau normal pour les restitutions et, d'autre part, si les crédits que votre ministère met à la disposition de l'OFIVAL pourront compenser, dans l'immédiat, auprès des industriels la décision incompréhensible de la Commission européenne et de son président qui, à mon avis, a fait une croix sur l'aviculture française.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je vous ai déjà répondu hier lors de la séance de questions au Gouvernement, mais peut-être pas aussi précisément que vous l'auriez souhaité. Je ne peux anticiper sur les résultats que je souhaite obtenir à Bruxelles, mais je continuerai à me battre sur le front des restitutions.

S'agissant du projet de budget, je vous propose une augmentation des crédits d'orientation des offices, mais je dois vous dire qu'elle ne saurait suffire à compenser financièrement la carence européenne en matière de restitutions. J'ajoute que je ne souhaite pas détourner de leur usage les crédits affectés à des actions de structuration des filières, où ils sont très utiles. Un tel emploi de fonds publics serait d'ailleurs très certainement contesté par nos partenaires européens, car il serait tout simplement contraire au traité de Rome.

En revanche, il y a lieu d'examiner si les crédits affectés à la promotion des échanges à l'OFIVAL et sur d'autres lignes ne pourraient pas être orientés sur des opérations de promotion de produits avicoles pour les exportations dans les pays où le niveau de restitution n'est pas suffisant. Nous sommes en train d'étudier cette possibilité avec la profession, et je souhaite que l'on puisse conclure rapidement.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, la consolidation des missions économiques et du rôle de l'agriculture dans l'aménagement des territoires ruraux impose

de favoriser un renouvellement suffisant des exploitations par l'installation des jeunes agriculteurs. Les mesures de préretraite, la multiplication des agriculteurs en difficulté accélèrent un affaiblissement grave du tissu rural des exploitations.

Parallèlement, la mise en place de références de production - quotas pour le lait et le tabac, droits à la prime pour l'élevage bovin et ovin, surfaces de références pour les céréales et oléoprotéagineux sur lesquelles vous avez d'ailleurs obtenu de bons résultats à Bruxelles, monsieur le ministre, ce qui nous donne un espoir - accentuer les difficultés d'installation.

Les crédits relatifs à l'installation et à la restructuration ne devraient-ils pas être augmentés pour relancer le renouvellement des exploitations et pour enfin clarifier une gestion des transferts de référence de références de production indispensable pour une restructuration des grands secteurs affectés par la réforme de la PAC?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le renouvellement des exploitations pour l'installation des jeunes agriculteurs est un impératif pour l'avenir de notre agriculture. La réorientation du dispositif de préretraite - le niveau de préretraite sera modulé en fonction de cet objectif -, l'exonération du foncier non bâti à hauteur de 50 p. 100 pendant cinq ans pour les jeunes qui s'installent et l'abaissement de 6,4 p. 100 à 0,6 p. 100 du taux des droits de mutation sont autant de mesures qui favoriseront l'installation des jeunes agriculteurs.

Par ailleurs, il est prévu que les candidats à la préretraite ou les futurs retraités informent de leur intention de partir six mois à l'avance. C'est une démarche qui est importante car on ne sait pas suffisamment aujourd'hui quelles sont les terres qui peuvent être libérées sur le marché. Une telle mesure permettra de faciliter, si besoin, la recherche de candidats pour leur succession. Je puis vous assurer par ailleurs que les crédits inscrits au budget à cette fin, comme pour l'installation des jeunes, permettront de faire face à la demande et, si des difficultés devaient survenir, je suis convaincu que nous pourrions facilement procéder à un réajustement tant le renouvellement des exploitations et leur restructuration doivent être une priorité.

(Mme Nicole Catala remplace M. Pierre-André Wiltzer au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M^{me} NICOLE CATALA, vice-président

Mme la président. La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Monsieur le ministre, la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, qui est une priorité du ministère de l'environnement, nécessite un contrôle des élevages industriels. Celui-ci est actuellement réalisé par des agents des services vétérinaires - vétérinaires inspecteurs et techniciens des services vétérinaires nommés inspecteurs des installations classées par le préfet - qui sont sous la tutelle de votre ministère.

Dans les départements de l'ouest de la France, où les élevages industriels porcins, ovins et bovins sont très nombreux, la tâche des inspecteurs des installations classées est immense. Ils assurent cependant leur mission avec conscience, dynamisme, compétence et dévouement. Toutefois, ces missions sont effectuées dans des conditions difficiles faute de moyens suffisants : manque de personnels techniques et administratifs, insuffisance de moyens financiers et absence de rémunération spécifique. En effet,

les services vétérinaires sont obligés d'effectuer leurs tâches de contrôle des installations classées avec les personnels et les moyens qui leur sont affectés pour leur mission traditionnelle de santé animale et de contrôle des denrées alimentaires. Le budget qui leur est attribué pour assurer leur activité d'inspecteur des installations classées est dérisoire. Le nombre des établissements à contrôler est en augmentation constante, mais les moyens humains et matériels ne suivent pas.

Monsieur le ministre, pouvez-vous m'indiquer si les crédits que votre ministère a prévus ou a reçus du budget du ministère de l'environnement permettront de prendre en compte le travail demandé aux agents des services vétérinaires dépendant de votre ministère, pour leur mission de contrôle des installations classées?

Mme la président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le contrôle des élevages est en effet une question essentielle. C'est pourquoi j'ai donné des instructions très précises pour qu'il y soit procédé d'une façon très sérieuse. Cela suppose des moyens suffisants, si possible en augmentation. Dans cet esprit, le projet de budget qui vous est soumis prévoit vingt-cinq emplois supplémentaires pour cette année ainsi qu'une inscription budgétaire de 7,5 millions de francs pour les analyses. Tout cela doit nous permettre de faire face. Cela permettra, en tout cas, d'améliorer la situation de façon très sensible.

Mme la président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Jean Bégault.

M. Jean Bégault. Monsieur le ministre, ma question a trait aux problèmes de l'horticulture française, que vous connaissez parfaitement.

Le groupe d'études « horticulture, fruits et légumes » que je préside à l'Assemblée nationale participe depuis des mois à une grande concertation avec vous et avec votre collègue M. Sarkozy, ministre du budget, sur les problèmes de cette profession spécialisée de notre agriculture, en liaison avec les responsables de ce secteur d'activité.

L'horticulture française traverse une crise difficile, et les professionnels désireux de sauver cette branche, qui emploie plus de 50 000 personnes, souhaitent jouer un rôle encore plus important dans l'équilibre de notre balance commerciale. Avec mes collègues députés, j'ai entrepris de nombreuses démarches auprès du Gouvernement, en liaison avec le bureau national de l'horticulture française, sur les sujets les plus brûlants qui sont les suivants.

Premièrement, le taux de TVA. A cet égard, nous avons reçu l'assurance de M. le ministre du budget que le gouvernement français ferait preuve d'une grande fermeté pour que tous les pays européens acceptent un même taux de TVA au 1^{er} janvier 1995, ce qui est d'ailleurs prévu dans les textes, faute de quoi la France reviendrait à celui de 5,5 p. 100.

Deuxièmement, l'annulation des taxes parafiscales du Comité national interprofessionnel de l'horticulture, avec la mise en place d'un nouveau moyen de développement, peut-être à travers la réforme de l'Association nationale pour le développement agricole, qui est en cours, en liaison avec les organisations professionnelles.

Troisièmement, la fiscalisation d'une partie des charges sociales sur les bas salaires, la profession apportant en moyenne 50 p. 100 de valeur ajoutée par la main-d'œuvre. La pression économique actuelle continue en effet à provoquer des licenciements.

Quatrièmement, la mise en place d'une véritable politique de développement de l'horticulture française, en collaboration avec la profession et sur ses propositions.

Les membres de notre groupe d'études souhaitent vivement être associés à ces projets pour pouvoir répondre aux sollicitations permanentes auxquelles ils doivent faire face dans leurs circonscriptions. Notre appui et notre confiance vous accompagneront, monsieur le ministre, dans cette action. Je souhaite que vous me confirmiez les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je vous remercie de cette question. Vous êtes l'avocat permanent et ardent de ce secteur qui nous a donné beaucoup de soucis, car cela fait maintenant trois ans qu'il traverse une période difficile due à une stagnation de la demande. Si l'une des causes de ce phénomène tient à la conjoncture économique, la décision de majoration du taux de la TVA prise par le précédent gouvernement n'a fait que l'aggraver. Je le regrette d'autant plus que l'horticulture est l'une des rares filières à offrir de réelles possibilités de diversification et de création d'emplois.

C'est pourquoi je vous confirme que le Gouvernement a pris l'engagement de revenir au taux réduit de 5,5 p. 100 si l'harmonisation des taux de TVA n'est pas réalisée au niveau européen au 1^{er} janvier 1995. Nous tiendrons cet engagement, M. Sarkozy vous l'a également assuré.

Parallèlement, j'ai décidé d'ouvrir une enveloppe de 35 millions de francs destinée à financer un plan de soutien en faveur de ce secteur, qu'il s'agisse des entreprises ou des structures interprofessionnelles. Cette somme s'ajoute bien entendu aux interventions, que je qualifierai de classiques, de l'office en faveur de la modernisation des unités de production et de l'organisation de la filière.

Je souhaite, monsieur le député, que vous notiez bien que mon ministère est très ouvert. Nous sommes avec vous, avec l'ensemble de la profession, pour essayer de traverser cette passe difficile, mais je suis convaincu que nous allons bientôt voir le bon rivage.

Mme le président. La parole est à M. Charles Revet.

M. Charles Revet. Monsieur le ministre, vous avez, dans votre intervention, exprimé votre volonté de favoriser l'installation des jeunes. Vous avez tout à fait raison. Je crois en effet qu'aujourd'hui, si nous n'y prenons garde, nous risquons d'arriver à un point de non-retour, avec l'hémorragie que nous connaissons. Mais ces installations ne se feront que si les jeunes trouvent des conditions économiques satisfaisantes et s'ils ont des chances de développer leur activité. Dans des régions comme celle que je représente, la Seine-Maritime, un jeune qui ne dispose pas d'un quota laitier suffisant, disons de l'ordre de 100 000 litres, n'a aucune chance de s'en sortir. Pouvez-vous nous indiquer si vous espérez une évolution favorable ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je le répète, notre grande priorité est l'installation des jeunes agriculteurs.

M. Charles Revet. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il faut le dire et mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif.

Un article de la loi de modernisation traitera de la gestion départementalisée des droits à produire. Il sera précisé que la commission départementale - qui regroupera

les deux commissions actuelles - aura assez de latitude, de souplesse pour traiter ce type de question. Mais il sera dit aussi d'une façon formelle que priorité sera donnée à l'installation de jeunes agriculteurs.

Le coût des transferts, comme vous le savez, est tout à fait symbolique. Je le répète, on pourra gérer ces situations au niveau départemental et éventuellement, il pourra être fait appel à la réserve nationale.

M. Charles Revet. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Jean-Jacques Descamps.

M. Jean-Jacques Descamps. Monsieur le ministre, j'avais prévu de vous poser deux questions qui me semblaient ne pas avoir été traitées de façon vraiment satisfaisante dans votre budget. Mais vous y avez en partie répondu en parlant du projet de loi de modernisation. Incidemment, ce n'est que ce matin que nous en avons eu connaissance. Je vous remercie, mais je regrette un peu que les parlementaires soient les derniers informés des projets en discussion depuis quelques mois avec les organisations syndicales. Nous avons donc étudié le budget sans connaître exactement ce qui, finalement, venait conforter votre action au ministère de l'agriculture et s'est traduit par ce texte très important.

M. Alain Le Vern. Ce n'était pas innocent !

M. Jean-Jacques Descamps. Dans ma région, l'agriculture occupe une place importante. Autrefois, la moitié de ma circonscription vivait quasi exclusivement de l'agriculture. C'est évidemment beaucoup moins vrai aujourd'hui où l'artisanat, le commerce, le tourisme vrai et la petite industrie ont pris en partie le relais. Toutefois, il est indispensable que cette activité agricole durable et rentable se maintienne. Cela dépend des négociations internationales, et, à cet égard, je m'associe aux félicitations qui vous ont été adressées d'avoir mieux défendu les agriculteurs que vos prédécesseurs. Mais cela dépend aussi beaucoup de la France, donc de votre action personnelle et de celle du Gouvernement.

Deux problèmes nous préoccupent particulièrement qu'il faudra examiner de près dans votre projet de loi. D'une part, l'installation des jeunes ; d'autre part, la mesure du revenu réel des agriculteurs sur lequel sont basés à la fois les impôts et les cotisations sociales.

L'agriculture ne sera sauvée que si s'installent des jeunes issus de ce secteur mais aussi et surtout d'autres milieux. Pour ce faire, il faut encore améliorer l'aide aux jeunes agriculteurs.

Mme le président. Mon cher collègue, il faudrait abrégé !

M. Jean-Jacques Descamps. Est ainsi posé le problème des aides qui sont accordées la troisième année de l'installation et qui dépendent des résultats. Or, ces derniers sont soumis aux aléas climatiques.

En ce qui concerne les revenus des agriculteurs, je voudrais savoir si vous allez régler le problème des provisions sur stocks dans le calcul des revenus disponibles fiscalement imposables et qui servent de revenu de base pour les cotisations sociales.

Merci, monsieur le ministre, de nous rassurer sur ces deux points.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous avez pris connaissance ce matin du projet de loi qui répond en partie à un certain nombre de questions que vous posez. Je ne pouvais pas vous l'adres-

ser avant de l'avoir présenté en conseil des ministres, et c'était hier. Vous voyez donc avec quelle rapidité j'ai procédé à l'endroite de la représentation nationale !

Au demeurant, et vous le savez bien, vous avez très largement participé à la préparation de ce texte. Alors que les discussions du GATT se déroulaient encore, il était question d'un projet de loi « d'orientation, pour les uns, « d'adaptation », pour d'autres. J'ai estimé, moi, que le terme de « modernisation » était plus dynamique. En tout cas, sa préparation s'est accompagnée d'un grand débat, engagé ici même au mois de juin et qui a duré toute une journée. Nous avons engrangé des propositions faites au cours d'excellentes interventions, tant ici qu'au Sénat, et nous avons encore prolongé la concertation dans le cadre du comité de suivi du GATT, au sein duquel siègent des membres désignés de la représentation nationale. Enfin, nous proposons ce projet de loi auquel vous avez donc été vraiment associés.

Aujourd'hui, vous me posez des questions vraiment très techniques. A partir du moment où l'on parle de performance, de compétitivité de nos entreprises, la question dominante est celle de l'allègement des charges. Il ne faut pas que ces entreprises aient des chaussures plombées (*sourires*) et c'est à cette fin qu'est mise en place toute une batterie de propositions.

Vous avez posé des questions très « pointues » sur les problèmes de stocks. Je ne suis pas en mesure de vous faire une réponse à la fois simple et compréhensible en quelques secondes, mais, si vous le voulez bien, je vous donnerai très rapidement tous les éléments que nous serons en mesure de vous livrer.

Mme le président. La parole est à M. Ambroise Guellec.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, la crise de la pêche a été particulièrement rude l'hiver dernier. Il a été question à plusieurs reprises, aujourd'hui, de la modernisation, présentée comme une solution possible pour que cette crise ne se reproduise pas. Nous savons cependant que cela ne sera pas forcément suffisant et que nous devons nous attendre à vivre un nouvel hiver très difficile.

Des pêcheurs ont déjà déposé leur bilan ou vont le faire au cours des prochains mois. On compte, rien qu'en Bretagne, plusieurs dizaines d'aimements à vendre. Ma question porte sur deux points particuliers.

Premièrement on observe déjà une espèce de surenchère entre les régions ou de la part de pays voisins pour récupérer les navires dont les propriétaires ont déposé leur bilan, ce qui risque d'entraîner de graves déséquilibres entre les régions de pêche. Monsieur le ministre, votre réflexion est-elle suffisamment avancée pour nous dire comment éviter ces effets pervers ?

Deuxièmement, des mesures spécifiques sur le plan social sont-elles envisagées pour venir en aide, comme cela se fait en agriculture et dans de nombreux secteurs professionnels en mutation, aux marins-pêcheurs qui n'auront plus la possibilité d'exercer leur métier puisqu'ils n'auront plus de navire ? Quand ces mesures pourront-elles intervenir et en quoi consisteront-elles ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Comme vous le savez, monsieur le député, le redressement financier des entreprises est l'une de mes priorités et, à ce titre, toute une série de mesures financières ont été mises en place : l'allègement des charges sociales, l'allongement de la durée des prêts, le redressement en fonds propres, la prise en charge par l'Etat des frais financiers pendant trois

ans pour les armements de navires de moins de douze mètres. Ce sont là des mesures importantes et significatives. Elles ont porté leurs fruits mais, devant la persistance de la crise, comme vous le rappelez, et en raison de la faiblesse des cours du poisson, il est indéniable que certaines difficultés subsistent pour ces armements dont l'équilibre d'exploitation reste fragile et, d'une manière générale, pour l'ensemble des acteurs de la filière qui ont joué un rôle d'amortisseur de la crise.

Il me paraît nécessaire de faire procéder à une étude très fine de la situation au cas par cas, région par région. Ce véritable audit permettra de définir à brève échéance des solutions adaptées pour les armements et, bien entendu, j'y inclus les équipages, ainsi que pour les entreprises.

Il s'agit de sauver ces navires et les équipages. Après cet audit pourrions prendre les mesures les mieux adaptées à une situation qui est difficile.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Louis Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Monsieur le ministre, sept mois après les graves événements qu'elle a connus, la pêche artisanale n'est toujours pas sortie du rouge. Certes, les pêcheurs pêchent et les mareyeurs achètent. On pourrait donc dire que tout est normal. L'analyse dément hélas ! une approche aussi schématique. En réalité, les prix se sont maintenus à un niveau tendanciellement bas, et les chiffres d'affaires ont stagné en dépit d'un travail supplémentaire. La part des hommes et celle des armements n'ont connu un léger mieux qu'en raison de l'allègement des charges sociales. La situation demeure donc d'une grande précarité et à la merci d'un retournement de conjoncture.

Par ailleurs, j'évoquerai la situation de quelque 300 bateaux de pêche artisanale parmi les plus récemment construits dont les propriétaires sont confrontés à une situation de grave endettement dont ils ne peuvent sortir. Cela vaut pour la Bretagne, bien sûr, mais aussi pour la Manche, la mer du Nord et la Vendée. M. Leveau, ce matin, a puisé dans ce constat l'un des motifs de son abstention sur votre budget.

Faute de mesures rapides et ciblées, c'est une part essentielle, performante, de la flotille artisanale qui disparaîtra. Nous assisterons alors à des sorties irréversibles, à des saisies, bref, à l'entrée dans un processus que nous ne souhaitons pas connaître à nouveau.

Je plaide donc avec force pour que le Gouvernement mette en œuvre, avant la fin de l'année, un plan de sauvetage de la flotille et des pêches artisanales en prenant des mesures de désendettement. Au reste, l'appel à l'Etat n'est pas exclusif ; d'autres partenaires sont prêts à se laisser convaincre, conscients que va se jouer dans les tout prochains mois le sort de ces centaines de bateaux.

Le Gouvernement est-il disposé à aller résolument, rapidement dans cette voie qui assurera un avenir à la pêche artisanale, et, plus largement, à l'économie du littoral ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je viens de répondre à M. Ambroise Guellec, qui m'a posé une question peut-être formulée différemment mais identique sur le fond.

La situation est certainement difficile. Nous sommes vraiment disposés, comme vous le souhaitez, à aller résolument dans le sens indiqué. Mais j'aimerais que vous preniez tout de même un peu en considération l'action entreprise par le Gouvernement en faveur de la pêche.

Vous voulez un véritable plan de sauvetage, de sauvegarde. C'est précisément ce que nous venons de mettre en place. Quand sont multipliés par trois les crédits d'un ministère, que vous avez bien connu, vous ne pouvez pas prétendre qu'un effort significatif n'est pas engagé ! Et que faites-vous de l'état des lieux dressé par M. Guérin, du travail mené avec l'ensemble de la profession - nous nous réunissons un vendredi par mois ? Peut-on contester dans ces conditions que nous soyons très mobilisés pour mettre en œuvre un véritable plan de sauvetage ?

Mais vous, vous affirmez en permanence qu'il n'y a pas de plan, alors... Moi, je vous demande tout simplement d'y adhérer. Qu'au moins les députés bretons s'expriment d'une seule voix ! Il ne doit pas y avoir de compétition sur ce sujet, il faut se mobiliser pour sauver un secteur essentiel de notre économie nationale. Depuis que je suis chargé de ce dossier, je montre quotidiennement ma détermination, monsieur Le Pensec, et si vous voulez que je compare mon action à la vôtre, lorsque vous étiez au ministère, alors je vous répète que les crédits ont été multipliés par trois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Louis Le Pensec. Nous ne nous en sommes pas si mal tirés, monsieur le ministre !

Mme le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le ministre, ma question porte sur le problème de la crise cunicole, avec une question subsidiaire sur la situation de la chambre d'agriculture dans les Deux-Sèvres.

Comme vous le savez, même si les prix de la viande de lapin ont remonté depuis quelques semaines, cette remontée est essentiellement conjoncturelle et elle est due aux problèmes sanitaires qu'ont rencontrés les éleveurs cet été à la suite des fortes chaleurs. Mais ces derniers demeurent très inquiets car il est clair aujourd'hui que cette embellie ne durera pas et qu'il faut s'attendre dès la fin de cette année à une nouvelle crise puisque les capacités de production n'ont pas changé. Cette situation conduit à une inquiétude profonde dans le département des Deux-Sèvres, non seulement au nord de ce département très fortement producteur, mais aussi sur le plateau mellois et je souhaiterais savoir s'il vous paraît envisageable d'organiser la production cunicole et ainsi de mieux maîtriser les cours.

Quelques réunions techniques ont déjà été organisées dans les départements de Vendée et des Deux-Sèvres, et je souhaiterais que vous puissiez donner des instructions pour accélérer ce processus de réflexion et de décision afin, d'abord, de réunir autour d'une même table tous les partenaires de la filière cunicole, ensuite, de voir comment on pourrait réaliser l'observatoire économique de la production, enfin, d'appuyer la mise en place d'une interprofession cunicole dotée des moyens nécessaires.

Je voudrais également vous demander votre avis sur la situation de certains élus de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres. Aujourd'hui, sept d'entre eux, et certains depuis plus d'un an, ne remplissent plus les conditions qui leur ont permis d'accéder à ces responsabilités. En effet, depuis leur élection, ils sont devenus exploitants retraités et le code rural prévoit expressément que lorsqu'un membre d'une chambre d'agriculture, postérieure-

ment à son élection, ne remplit plus les conditions d'éligibilité, il est déclaré démissionnaire par le commissaire de la République, soit d'office, soit sur réclamation de tout électeur, et à ce moment-là il est remplacé par son suppléant.

Mme le président. Ma chère collègue, pouvez-vous conclure ?

Mme Ségolène Royal. Je sais bien qu'il ne faut pas avoir une vision trop restrictive des textes et que les prochaines élections auront lieu à la fin du mois de janvier, mais, monsieur le ministre, que pensez-vous d'une telle situation ?

Mme le président. J'observe que les questions se dédoublent de plus en plus...

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La grave crise de surproduction qu'a connue le secteur cunicole est d'autant plus préoccupante qu'une crise de même ampleur était déjà intervenue l'an passé. J'indique qu'en raison de l'insuffisance de l'organisation dans la filière, la production française, soit environ 150 000 tonnes, n'évolue pas comme la consommation : quand la production augmente, la consommation baisse. Il est nécessaire, comme vous l'avez dit d'ailleurs, d'organiser cette filière pour que l'offre soit bien en rapport avec la demande. C'est ce que j'ai proposé aux organisations professionnelles. Je leur ai indiqué qu'il y aurait évidemment des possibilités d'aide, à condition qu'elles acceptent d'organiser la filière.

Les professionnels m'ont d'abord opposé un refus, mais j'ai repris les discussions et je ne désespère pas de parvenir à un accord avec eux d'ici à la fin de l'année.

Madame le député, vous avez évoqué la situation de la chambre d'agriculture de votre département. Ne la connaissant pas, je me garderai bien de porter une appréciation. Je vous indique tout de même que les services préfectoraux procèdent à l'examen des listes communales et que, en cas d'anomalie, ils demanderont à la commission départementale de trancher.

Au cas où il apparaîtrait que la liste définitive comporterait des erreurs, il vous serait possible de former un recours, en vertu de l'article R. 511.23 du code rural qui ouvre la possibilité à toute personne intéressée de saisir le tribunal d'instance dans les cinq jours de l'affichage de la liste définitive.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe République et Liberté.

La parole est à M. Pierre Gascher.

M. Pierre Gascher. Monsieur le ministre, au mois de juillet dernier, le comité de gestion de la Commission de Bruxelles a décidé une baisse des restitutions à l'exportation de 30 p. 100, en ce qui concerne, notamment, la viande de porc. Il va sans dire que cette décision pénalise encore plus lourdement les producteurs qui voient le cours du porc baisser régulièrement depuis plusieurs mois. Cette baisse ne serait pas catastrophique pour les éleveurs s'ils vendaient au-dessus de leurs coûts de revient, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisqu'ils vendent largement en dessous.

Nous savons, monsieur le ministre, que les règlements européens sont difficilement renégociables, tant les fonctionnaires de Bruxelles tentent de garder jalousement leurs prérogatives.

Les subsides financiers que vous pouvez fournir aux producteurs vous permettent cependant de leur venir en aide et, ainsi, d'alléger leurs charges. Je souhaiterais donc

que vous nous indiquiez précisément le montant des crédits que vous leur allouerez cette année, dans le cadre des mécanismes de stabilisation des cours du porc.

Par ailleurs je voudrais savoir si vous entendez continuer à aider efficacement les producteurs dans le remboursement des prêts qu'ils ont souscrits pour leurs installations.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai tout à fait conscience de la gravité de la situation dans le secteur que vous avez évoqué et de l'acuité de ce problème lié au niveau de restitution.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, je redemande avec force, lors de chaque Conseil, leur maintien, voire leur augmentation.

Vous avez certainement noté la détermination dont j'ai fait preuve tout au long de l'année dernière pour obtenir, au plus fort de la crise, les opérations successives qu'on a appelées Russie 1, Russie 2, Russie 3. Mais il se trouve que les décisions relatives aux restitutions sont quasiment laissées au bon vouloir de la Commission de l'Union européenne.

Cette situation pose un réel problème. Ainsi la Commission a pris des décisions la veille même du départ en congé cet été, ce qui n'était pas très sympathique à notre égard. Cela aurait pu être admissible s'il s'était agi d'un travail routinier et mécanique d'application, mais, en l'occurrence, la décision en cause avait des conséquences économiques importantes. J'estime donc que l'organe politique, le Conseil, devrait avoir son mot à dire en la matière.

S'agissant du porc, il faut choisir - cela relève d'une décision politique - entre tout faire pour exporter sur le marché mondial et laisser les mains libres à d'autres. Mon choix est clair, vous le connaissez : il est celui d'une Europe exportatrice. C'est pourquoi, dans le mémorandum que j'ai adressé à Bruxelles, non seulement j'ai affirmé cette vocation exportatrice, mais, de surcroît, j'ai demandé que les décisions relatives aux restitutions soient de nouveau prises dans le cadre politique qu'elle n'auraient jamais dû quitter. La crise est grave. Certes un petit redressement a été opéré, mais il est très insuffisant. L'effort demandé aux producteurs devient difficile à soutenir. J'en ai bien conscience. Sachez que nous sommes très mobilisés sur ce dossier et que j'ai bon espoir que nous finirons par sortir du tunnel.

Mme le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le ministre, je souhaite évoquer les difficultés qu'engendre pour l'activité maritime le barrage de Petit-Saut en Guyane.

Les pêcheurs de Sinnamary, notamment, se sont plaints d'une baisse considérable d'activité. La profession organisée a sollicité les organismes de recherche pour effectuer une mission d'évaluation en compagnie des producteurs. Cette dernière a été effectuée par l'ORSTOM dont le rapport a relevé la présence d'algues qui gênent considérablement l'activité de pêche, car elle provoque une modification du milieu et la migration de plusieurs espèces. Le directeur d'EDF l'a d'ailleurs reconnu lors d'un débat public, il y a à peine une semaine, chez nous.

Ce rapport constate également l'obstruction du chenal du fleuve par des barres de vase, provoquées par la baisse du débit, lesquelles interdisent le passage des navires dans la baie de Sinnamary où le nombre des pêcheurs est passé

d'une vingtaine à un seul, lequel est d'ailleurs éloigné de la zone puisqu'il travaille dans la commune voisine d'Iracoubo.

La profession organisée sollicite une aide à l'amélioration des capacités de production, puisque les pêcheurs devront s'éloigner de plus en plus de leur zone de pêche, donc avoir des navires de plus en plus performants, ce qui accroîtra leur charges d'exploitation. Elle souhaite également que soit engagée la reconversion de ceux qui ne seraient pas en mesure de s'éloigner de leur zone traditionnelle de pêche, et envisage de formuler une demande d'indemnisation auprès d'EDF pour la baisse de revenu qu'occasionne le barrage.

Monsieur le ministre, je vous demande donc de bien vouloir apporter des éléments de réponse sur la validité de telles revendications, en sachant que, dans la zone de Sinnamary, existent de véritables frayères, c'est-à-dire des « nurseries » pour plusieurs espèces de poissons.

Enfin, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion...

Mme le président. Votre temps de parole est écoulé.

Mme Christiane Taubira-Delannon. J'en termine d'une phrase, madame le président.

Je vais donc appeler votre attention sur la pêche crevette en Guyane. Je sais que le personnel d'armement est prêt à faire suffisamment confiance à la société pour prendre des risques financiers afin de relancer l'activité.

La pêche crevette est en situation de sinistre. J'espère que vous n'envisagez pas le « largage » du deuxième poste de recettes d'exportations en Guyane.

Mme le président. Voilà plusieurs questions en une seule !

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le député, je regrette de ne pouvoir vous répondre sur le barrage de Petit-Saut bien que j'aie compris qu'il s'agissait pour vous d'un dossier très important. Il relève des compétences du ministre de l'environnement et de celui de l'équipement. Si cette question comporte, comme cela semble être le cas, un volet pêche, je suis tout à fait disposé à le faire examiner. Néanmoins, aujourd'hui, je ne dispose pas de suffisamment d'éléments d'information pour le faire.

Quant à la pêche en Guyane, elle constitue un sujet très vaste pour lequel je suis tout prêt à vous aider. Mes services sont à votre disposition, si vous le souhaitez, pour vous apporter les réponses sur les dossiers que vous nous présenterez.

Mme le président. La parole est à M. Pierre Gascher.

M. Pierre Gascher. Monsieur le ministre, dans le cadre des accords du GATT, ce que l'on appelle la clause de paix qui constitue le code de bonne conduite entre les pays signataires pour atténuer les risques de conflit et les représailles commerciales, prévoit la reconnaissance internationale des aides que comporte la réforme de la PAC jusqu'en l'an 2003. Cependant, au niveau de l'Union européenne, ces aides sont prévues jusqu'en 1996. Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous nous disiez ce qu'il en sera pour les agriculteurs français après 1996.

Mme le président. Merci, mon cher collègue pour cette question concise et précise.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, les aides instituées par la réforme de la PAC pour compenser les baisses des prix garantis ont fait

l'objet d'une reconnaissance internationale durant toute la période de l'accord de l'Uruguay, laquelle a été portée à neuf ans pour que l'on dispose du temps nécessaire.

Vous avez indiqué que, dans le cadre de la politique agricole commune réformée, avaient été prévues des aides jusqu'en 1996. Non, en 1996, on fera le point, après cette première étape, pour voir comment on peut faire évoluer les choses. Cela explique d'ailleurs pourquoi la démarche française a été difficile. En effet, nous avons voulu faire bouger les choses avant 1996. Il a ainsi été particulièrement ardu d'obtenir des aménagements significatifs l'an passé parce que l'on nous demandait d'attendre les trois ans de vécu de la réforme de la politique agricole commune avant d'envisager une modification dans tel ou tel domaine.

En 1996, on dressera un état des lieux et l'on verra comment il convient de faire évoluer les choses, mais il n'a jamais été dit qu'alors on arrêterait les aides. Le dispositif sera adapté afin que l'on ait une politique, qui sera, je l'espère, encore plus efficace.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le ministre, avant d'en venir à ma question qui porte sur l'environnement, je tiens, à mon tour, à m'associer aux remerciements et aux félicitations qui vous ont été adressés pour les décisions prises à Bruxelles mardi. Pour moi, comme pour beaucoup d'autres, a été apportée une réponse intelligente à un problème très délicat ; elle traduit l'application loyale par le Gouvernement et les agriculteurs français d'une politique agricole qu'ils n'ont pas vraiment choisie, c'est le moins qu'on puisse dire.

Sur l'environnement, il y aurait bien des choses à dire, parce qu'il ne peut pas y avoir de bonne politique agricole sans bonne harmonisation avec les contraintes et les impératifs de l'environnement. Je veux évoquer plusieurs problèmes.

Le premier est la lenteur de la mise en œuvre dans les départements des mesures agri-environnementales liées aux conventions régionales présentées à la Commission. Cela transparait même dans votre budget.

Le deuxième tient à la faiblesse de la place accordée, dans les départements, aux responsables des collectivités locales, aux élus locaux. Il serait temps d'élargir le cercle du dialogue et de la concertation dans ce domaine. La mise en œuvre du fonds de gestion espace rural corrigera sans doute, du moins en partie, cette carence, bien qu'il ne s'agisse pas exactement des mêmes dispositifs.

Le troisième problème réside dans les difficultés d'application de ce que l'on appelle la mise aux normes des bâtiments d'élevage. En la matière, le mieux est l'ennemi du bien. Maintenant que le diagnostic a été établi pour la plupart des exploitations, on peut se rendre compte de la réalité des dépenses qu'il faudra engager, alors qu'elles n'apparaissent pas forcément aux experts au moment où ils ont établi les prévisions. A vouloir trop exiger on risque de se trouver devant des impasses, donc de ne rien faire. Or la protection de l'environnement nécessite que nous avançons dans ce domaine, et que nous mettions en œuvre, intelligemment, les décisions heureuses adoptées l'année dernière et qui se traduisent par le principe : non pollueur, non payeur, dès lors que des efforts sont réalisés.

Monsieur le ministre, où en êtes-vous quant à l'application de ces contraintes en matière de bâtiments d'élevage ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'ai déjà indiqué que le dispositif requis en la matière était en place dans la quasi-totalité des départements, avec la formule du guichet unique. Nous sommes d'ailleurs assurés d'avoir un financement suffisant pour répondre à guichet ouvert sans faire attendre les intéressés.

J'ai bien noté votre souci d'une mise en œuvre intelligente des procédures. Cela signifie qu'il faut procéder avec la souplesse nécessaire. Or je sens bien qu'il remonte des différents départements des observations et même des inquiétudes. L'initiative est bonne, le plan de financement est excellent, mais il ne faut pas traiter tous les départements de France et tous les types d'exploitation avec la même urgence.

Il convient de laisser, au niveau local, à nos services déconcentrés une marge de manœuvre suffisante afin d'opérer cette application intelligente que vous souhaitez. Avec mon collègue Michel Barnier, nous avons donné les instructions nécessaires pour que le programme soit engagé sur ces bases, dans l'esprit que vous souhaitez.

Mme le président. La parole est à M. Pierre-André Périssol.

M. Pierre-André Périssol. Monsieur le ministre, ma question concerne les maisons familiales rurales.

Cette année, votre ministère a consenti un effort considérable en leur faveur puisque la ligne budgétaire qui les concerne augmente de 17 p. 100. Je vous en remercie en leur nom. Néanmoins, deux problèmes subsistent qui concernent le forfait internat et la modification des bourses dans les collèges, devenues aides à la scolarité.

Contrairement aux deux autres branches d'enseignement technique, en effet, les maisons familiales rurales ne bénéficient d'aucun soutien pour ce forfait. Les familles doivent donc faire face à des charges particulièrement lourdes. Ne pourrait-on envisager, par exemple, une prise en charge par l'Etat d'une partie des frais d'internat, à l'instar de ce qui se fait dans les branches de l'enseignement public et confessionnel ? Je crois savoir, monsieur le ministre, que vous avez lancé une étude sur ce sujet. Disposez-vous d'ores et déjà d'éléments de conclusion ?

Pour les bourses dans les collèges, un problème grave se pose. En effet, la loi sur la famille de 1994 a organisé le transfert de la gestion des bourses vers les CAF. Or le décret d'application a profondément modifié les conditions d'attribution et le montant de ces aides. Si le nouveau mode de calcul a peu d'incidence pour les jeunes des collèges d'enseignement général, il pénalise fortement les familles des jeunes des quatrièmes et troisièmes technologiques et des classes préparatoires à l'apprentissage, parce que les coûts spécifiques à l'enseignement technique - stages, internat, équipement - ne sont pas pris en compte.

La maison familiale de Savigny, dans mon département, m'a ainsi communiqué les chiffres suivants : pour une famille d'agriculteurs de quatre enfants, dont le revenu s'élevait, en 1992, à 30 000 francs, le montant annuel de la bourse versée est de 3 159 francs. Avec le nouveau mode de calcul, il serait de 1 080 francs, soit un écart de 2 000 francs.

Vous avez obtenu, monsieur le ministre, un moratoire pour l'année en cours. Quelles solutions peut-on envisager pour la suite ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, la croissance spectaculaire des effectifs et la revalorisation conjuguant leurs effets, cela s'est traduit pour l'Etat par un surcoût de charges important.

Compte tenu de l'ampleur du soutien actuel, il n'est pas prévu d'envisager, dans l'immédiat, la prise en charge d'un forfait internat, lequel n'a d'ailleurs pas été prévu par la loi de décembre 1984. J'ai toutefois décidé qu'un travail d'enquête et de réflexion serait conduit pour juger du bien-fondé de la création, à terme, de ce forfait. Toutefois, je n'ai pas encore de conclusions et je ne peux pas vous livrer d'orientations en la matière. Soyez cependant assuré que nous étudions ce dossier. J'ai chargé un membre de l'inspection générale de l'agriculture de cette tâche et son rapport devrait m'être communiqué dans le courant du premier semestre de 1995.

En ce qui concerne les bourses des collègues, j'ai évoqué ce problème dans mon intervention. A l'évidence, la réforme proposée au niveau de l'éducation nationale ne tient pas compte des spécificités de l'enseignement agricole, un nombre important de nos élèves de quatrième et troisième percevant des bourses d'un montant supérieur à l'aide à la scolarité. Je vous confirme néanmoins que tous les élèves boursiers, déjà en cours de scolarité dans l'enseignement agricole, bénéficieront du maintien au niveau antérieur des bourses, bien entendu une fois défalquée l'aide à la scolarité.

Nous devons maintenant examiner les conditions d'application de la nouvelle réglementation pour les élèves qui entreront dans l'enseignement agricole à la rentrée de 1995.

J'étudie cette question, mais je ne peux encore vous livrer de conclusions. Sachez cependant qu'elle est examinée en collaboration avec mon collègue, ministre du budget. Nous avons évidemment conscience du fait que nous devons rapidement répondre afin que les familles sachent à quoi s'en tenir.

Mme le président. La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le ministre, ma question, à laquelle s'associe mon collègue Suguenot, député de la Côte-d'Or, porte sur le projet de réforme de l'organisation commune du marché viti-vinicole.

Vous connaissez l'émotion que soulève ce projet dans de très nombreuses régions viticoles qui craignent de subir le passage d'une sorte de rouleau compresseur primitivement prévu pour les seuls vins de table.

Pourquoi la Commission a-t-elle cette approche globale? Si cette approche est à première vue intelligente pour apprécier la réalité des déséquilibres macro-économiques du marché des vins, elle risque d'avoir des conséquences perverses.

On peut craindre un double danger.

On peut redouter que la réduction du vignoble affichée par la Commission ne porte, pour commencer, sur tous les vignobles.

On peut craindre aussi qu'un alignement général des pratiques œnologiques ne vienne totalement perturber les équilibres actuels. Par exemple, il serait aussi stupide de permettre de chaptaliser à des régions qui traditionnellement ne devraient pas enrichir que d'introduire des changements forcés dans des régions dont les vins ont une renommée suffisante pour qu'elles n'aient pas à rougir de leurs pratiques œnologiques.

Comment en est-on arrivé là? Dans un passé récent, vos prédécesseurs, monsieur le ministre, pensaient sans doute bien faire en se conciliant une grande partie du

vignoble, mais n'hésitaient pas à dresser certaines régions les unes contre les autres, histoire de diviser pour mieux régner!

Mme le président. Mon cher collègue, il faut conclure.

M. Yves Van Haecke. Je conclus, madame le président.

A mon sens, ils se sont écartés d'un principe de base...

M. Alain Le Vern. C'est vous qui vous égarez!

M. Yves Van Haecke. ...selon lequel il convient de radicalement différencier les vins de table des vins d'appellation d'origine. C'était le fondement du marché commun viti-vinicole. Il faudrait revenir à ces fondements.

Les producteurs de vins d'appellation, dans le Midi ou ailleurs, ne veulent pas entrer dans un système de marché administré. Ils tiennent à leur liberté. Ils préfèrent s'auto-administrer et supporter les conséquences de leur liberté. Ils tiennent à leur institut des appellations d'origine, même si celui-ci n'a pas toujours les moyens nécessaires pour fonctionner. Ils revendiquent leur indépendance. Ils refusent la logique de repli, comme ils disent, à mon sens, justement.

M. Alain Le Vern. Et la question?

M. Yves Van Haecke. Monsieur le ministre, à mon tour, je demande comment vous allez piloter la suite de la négociation.

M. Germain Gengenwin. La question est très précise, monsieur le ministre.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai dit tout à l'heure combien cette négociation allait être difficile et très certainement longue parce qu'il faudra beaucoup convaincre. Mais notre dossier est prêt, sur la base des principes que vous avez rappelés.

On ne peut pas traiter le vignoble européen d'une façon uniforme; ce n'est pas possible. En France même, on ne peut pas traiter de la même façon toutes les régions. Il faut introduire suffisamment de subsidiarité pour tenir compte du rôle très important joué par l'interprofession. Pour certaines productions, les viticulteurs sont tout à fait prêts à assumer toutes leurs responsabilités, dès le moment où la production n'a absolument aucune difficulté de commercialisation, mais on ne peut pas mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Il sera important de définir avec la plus grande rigueur la notion de vins dits de qualité, qu'il s'agisse de rendement ou de pratique œnologique.

Toutes ces données devront entrer en ligne de compte.

Notre dossier est maintenant bien connu au niveau européen. La négociation pour la première OCM avait duré plusieurs années; je suis certain que cela ira plus vite cette fois-ci, mais nous en avons encore pour quelques mois.

Je souhaite que les producteurs se rendent bien compte que nous allons les défendre avec beaucoup de fermeté. Je suis vraiment disposé à recevoir leurs représentants qualifiés pour leur dire, non plus seulement par votre intermédiaire mais directement, quelle est notre volonté et notre façon de conduire la négociation. En retour, je souhaite évidemment recevoir tous les conseils qu'ils sont en mesure de me donner.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Jean-Pierre Bastiani.

M. Jean-Pierre Bastiani. Monsieur le ministre, à l'heure où les volumes de productions agricoles pour l'alimentation humaine et animale doivent être limités, la filière des biocarburants paraît être de moins en moins une solution purement théorique pour l'avenir de notre agriculture, mais de plus en plus une réalité économique.

Certes, des problèmes de rentabilité et donc de compétitivité se posent quant aux débouchés commerciaux. Il n'en demeure pas moins que cette filière permet à la fois de réduire la dépendance énergétique de notre pays, d'améliorer l'environnement et de procurer de nouveaux débouchés à notre agriculture.

Le problème est de savoir, face à ces enjeux, quelles missions doit s'assigner la puissance publique pour promouvoir les biocarburants.

Voici, monsieur le ministre, quelques questions sur ce dossier.

Envisagez-vous de définir une obligation d'incorporation des composants oxygénés dans les carburants, au moins dans certains secteurs pollués du territoire ?

Comptez-vous accroître les avantages fiscaux au niveau national et les inscrire dans la durée ?

Proposerez-vous à nos partenaires européens que soient interdits ces mêmes avantages fiscaux importés dans l'Union européenne ?

Envisagez-vous, à l'occasion de la prochaine réunion d'évaluation du GATT, de prendre en compte l'évolution de la production d'éthanol aux Etats-Unis ?

Pensez-vous soutenir davantage la recherche dans ce domaine ?

Enfin, d'une manière beaucoup plus générale, prendrez-vous en compte toutes les conséquences directes fiscales que les activités de production agricole et de transformations procureraient à l'Etat, ainsi que toutes les conséquences indirectes liées à l'accroissement de la production nationale qui en résulteraient ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai souvent dit que les biocarburants constituent l'alternative intelligente au gel des terres. Le Gouvernement a mis en œuvre une politique volontariste avec, pour objectif minimal, d'occuper au moins 20 p. 100 des surfaces gelées.

Les mesures qui ont été prises ont permis de multiplier pratiquement par dix entre 1992 et 1994 les surfaces agricoles consacrées à la production de plantes végétales permettant de produire les biocarburants, c'est-à-dire le colza, les betteraves, le blé. Ce simple chiffre montre le succès des mesures arrêtées par le Gouvernement. Nous avons fait reculer la jachère à Bruxelles ; nous l'avons également fait en favorisant la production de biocarburants.

Le développement futur des biocarburants sera facilité par des mesures déjà arrêtées permettant d'inscrire dans le futur, comme vous l'avez souhaité, la défiscalisation nécessaire à des décisions d'investissement industriel. Dans ce cadre, M. Sarkozy et moi-même avons signé, avec les professionnels impliqués dans la réalisation d'unités d'ETBE, deux conventions qui donnent les garanties à cet égard.

Sur le plan communautaire, la France appuie l'initiative de Mme Scrivener tendant à défiscaliser les biocarburants.

Nous souhaitons également amener la Communauté à incorporer des composants oxygénés dans les carburants.

Ces mesures auraient des effets positifs à la fois sur l'environnement et sur l'agriculture.

J'ajoute que, dans le domaine de la recherche, en mai de cette année, nous avons mis en place, dans le cadre de l'ADEME, un groupement d'intérêt scientifique appelé AGRICE - agriculture pour la chimie et l'énergie - qui anime, coordonne, évalue et finance les programmes de recherche sur la valorisation des produits agricoles.

Telles sont les dispositions qui faciliteront cette alternative intelligente de la jachère. Un premier bilan sera dressé dans le courant du premier semestre de 1995.

Mme le président. La parole est à M. Jean-François Chossy.

M. Jean-François Chossy. Monsieur le ministre, le monde agricole a évolué et les mentalités aussi.

La pluriactivité, bien que discréditée dans le passé par la profession elle-même, devient aujourd'hui un phénomène en mesure d'apporter des réponses originales et pragmatiques aux difficultés et aux mutations économiques en cours dans ce secteur d'activité.

La pluriactivité est une pratique ancienne, mais, auparavant, les paysans voyaient d'un mauvais œil les ouvriers-paysans travaillant sur une exploitation au retour d'une journée d'usine. La dévitalisation de nos campagnes confère aujourd'hui une nouvelle légitimité à la pluriactivité, notamment dans les zones défavorisées.

Il conviendrait d'unir tous les efforts des parties prenantes sur le plan tant politique que professionnel afin de remédier aux handicaps et aux distorsions qui peuvent pénaliser les pluriactifs, en veillant toutefois à ce que les dispositions prises soient justes et équitables vis-à-vis des agriculteurs à part entière, et sachant que les aides aux pluriactifs restent actuellement limitées.

Il me paraît nécessaire, monsieur le ministre, de savoir si vous souhaitez aller plus loin dans cette voie, notamment en matière d'aide spécifique à la pluriactivité.

Il convient que les pluriactifs bénéficient d'une protection sociale adaptée et qu'ils puissent travailler dans le cadre d'une fiscalité propre à leur particularisme.

Le droit à la pluriactivité doit être reconnu à ceux qui veulent continuer à vivre dans nos campagnes et à les faire vivre, contribuant ainsi à arrêter le phénomène de désertification que nous connaissons malheureusement.

Monsieur le ministre, le Gouvernement est-il prêt, face à l'enjeu que constitue l'aménagement de notre territoire, à traiter ce problème avec le réalisme nécessaire, afin de donner pour demain un maximum de chances à notre agriculture ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je partage tout à fait votre analyse sur l'évolution des mentalités par rapport à la pluriactivité.

Elle est devenue l'un des moteurs de la revitalisation des zones rurales, en particulier des zones défavorisées. Encore faut-il qu'elle puisse s'exercer dans un cadre législatif et réglementaire adapté et que tout soit fait pour développer ce que l'on pourrait appeler le marché de la pluriactivité, par analogie avec le marché de l'emploi.

Depuis plusieurs années, des progrès ont été réalisés et les freins au développement de la pluriactivité sont maintenant clairement cernés, analysés. Votre collègue, M. Gaymard, a récemment remis un rapport très intéressant au Premier ministre sur ce sujet ; mes services ont été à sa disposition pendant cette mission. Certaines de ses propositions ont été reprises à l'occasion du comité interministériel de développement et d'aménagement rural du 30 juin dernier. Elles ont été et vont être prochainement concrétisées.

Il s'agit du droit aux indemnités journalières en cas de maladie pour les travailleurs indépendants ayant également une activité salariée. Cette disposition, qui existait déjà pour les agriculteurs pluriactifs, a été étendue, par la loi du 25 juillet relative à l'organisation de la sécurité sociale, aux commerçants et aux artisans pluriactifs.

Nous avons aménagé le système des cotisations minimales maladie des pluriactifs afin d'assurer l'équité avec les monoactifs.

Il s'agit également de simplifier les relations entre les caisses de sécurité sociale et les pluriactifs avec, pour principe, le libre choix d'une caisse pivot pour la gestion de leur protection sociale.

Il s'agit de l'incitation au développement des groupements d'employeurs.

Certaines de ces mesures seront reprises dans le projet de loi de modernisation.

Il ne faut pas s'arrêter à ces premières décisions. Je suis à l'écoute des propositions que vous pourrez me faire parvenir à partir de vos observations sur le terrain. En effet, quand on aborde cette question au fond, on voit bien qu'il faut aller dans ce sens.

Je suis tout à fait disposé, après ce premier train de mesures, après celles qui seront reprises dans la loi de modernisation, à aller encore plus loin au fur et à mesure que nous pourrions formaliser les mesures adaptées qui s'imposent.

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le ministre, je m'associe aux questions que M. Périssol vous a posées.

Sans vous demander de répondre une deuxième fois, j'insiste sur l'urgence d'une solution pour le forfait d'internat des maisons familiales rurales et sur la nécessité du maintien, sous une forme ou sous une autre, des aides financières pour les enfants d'origine modeste suivant un enseignement agricole.

J'ai deux questions à vous poser très rapidement.

Avec Hubert Grimault, je voudrais savoir pourquoi le budget pour 1995 prévoit une baisse de 50 p. 100 des crédits d'investissement pour le financement des travaux de sécurité des établissements agricoles privés, à un moment où les besoins sont particulièrement criants du fait de l'augmentation du nombre d'élèves, donc des besoins en locaux, et du durcissement très sensible des exigences des commissions de sécurité.

Il y a là une volonté de transfert de ces charges vers les conseils régionaux qui, à eux seuls, ne pourraient assurer tous les investissements nécessaires.

Par ailleurs, faisant écho à une interrogation de mon collègue Charles Gheerbrant, je souhaite que vous apportiez quelques éclaircissements sur les très importants retards de versement des primes d'orientation agricole. La situation est très délicate pour de nombreuses entreprises qui ont intégré le versement de leurs primes dans leur plan de financement et d'investissement.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le député, j'ai déjà livré une réponse à M. Périssol et je la confirme.

Concernant le fléchissement des crédits d'investissement pour les travaux de sécurité imposés par les commissions de sécurité, il apparaît que ces crédits permettent de répondre aux demandes les plus prioritaires. Mais il s'agit en l'occurrence des établissements privés ; la décision ne nous appartient pas. Nous sommes tout à fait

disposés à revoir de quelle manière il est possible d'accompagner les efforts consentis par ces établissements. Mais, rappelons-le, ce n'est pas nous qui décidons. Il n'y a pas que les crédits d'Etat. Au demeurant, dans le budget pour 1995, l'effort en matière d'équipement n'est pas négligeable.

S'agissant du problème précis que vous soulevez, je vais faire examiner la situation.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Et les POA ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il y a deux ans, on envisageait la disparition des primes d'orientation agricole. Nous les avons maintenues à un niveau qui nous permet de ne pas perdre le moindre centime des crédits du FEOGA provenant de Bruxelles.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Pourquoi y a-t-il des retards ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'essaie de traiter aussi rapidement que possible les dossiers du versement des primes.

M. Charles Revef. C'est exact !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je l'ai montré dans un certain nombre de domaines. Vous me dites qu'il y a des retards. Je n'aime pas cela. Je vais faire expertiser ce problème de très près.

Mme le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le ministre, plutôt réticents envers la PAC, les agriculteurs en ont cependant appliqué les règles avec conscience et honnêteté.

Elu d'un département éminemment rural, je tiens à me faire ici, une fois de plus, l'avocat de leur incompréhension face au traitement qui leur est parfois réservé.

Certes la baisse de 3 p. 100 du taux minimal de jachère, que vous venez d'obtenir à Bruxelles, est une avancée dans la bonne direction. Mais le Gouvernement vient d'annoncer un dépassement de la surface de base nationale en céréales et oléoprotéagineux de 1,3 p. 100 et de prendre unilatéralement deux mesures lourdes de conséquences : l'augmentation de 1,3 p. 100 du taux de gel pour la campagne 1995 ; la baisse de 1,3 p. 100 de l'ensemble des aides aux cultures arables.

Elles me semblent très contestables pour plusieurs raisons.

Premièrement, comme vous le savez, la SCOP comprend à la fois les terres effectivement cultivées et les terres en jachère. L'objectif de la PAC était de diminuer les excédents de production. Or on ne peut accuser les agriculteurs de ne pas appliquer la PAC, puisque la surface effectivement cultivée en oléoprotéagineux et céréales sera en baisse de 200 000 hectares en 1994, soit une baisse de 1 p. 100 pour le seul département du Gers.

C'est donc principalement la jachère qui est responsable d'un dépassement de surface, sans incidence grave sur la production, cela à l'heure où les stocks européens vont passer sous le niveau minimum indispensable à la simple gestion des marchés.

Deuxièmement, les chiffres s'entendent à l'échelon européen. Il est encore trop tôt pour savoir si ce dépassement français ne sera pas compensé par une sous-production d'un autre pays européen.

Troisièmement, d'autres pays ont obtenu l'an dernier d'importantes concessions dans un cas similaire. L'Allemagne a ainsi obtenu une augmentation de 1,8 p. 100 de

sa surface de base et une forte réduction de pénalité, liée à un étalement dans le temps. L'Ecosse a, elle aussi, obtenu un étalement et une diminution de sa pénalité.

Or la baisse de 1,3 p. 100 des aides coûtera en moyenne près de 10 000 francs à chaque agriculteur ger-sois concerné.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que cette situation ne soit pas aisément acceptable.

Ma question sera double.

Mme le président. Mon cher collègue, votre temps de parole arrive à expiration.

M. Aymeri de Montesquiou. Je conclus, madame le président.

Pourquoi ne nous battons-nous pas, monsieur le ministre, pour obtenir une reconnaissance communautaire de la sous-évaluation de notre surface de base? Sans quoi nous verrons chaque année se reproduire un excédent structurel.

Pourquoi ne nous battons-nous pas pour obtenir une diminution et un étalement de la pénalité, tout comme l'Allemagne et l'Ecosse en ont déjà obtenu?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, il ne faut pas tout mélanger. Sinon, nos agriculteurs ne comprendront plus rien.

Vous dites que l'Ecosse a été traitée de telle façon, l'Allemagne de telle façon. Cela n'a rien à voir!

C'est la première année que l'on mesure les dépassements de surface autorisée. Il n'y a donc pas de référence possible. N'allons pas mélanger cette question avec les quotas laitiers ou avec quelque autre problème!

Je vous demande d'expliquer les choses clairement à vos ressortissants. Nous avons des terres en jachère. Nous n'aimons pas cela, et nous l'avons dit. Nous avons même été les seuls à réclamer une diminution du taux de jachère.

Il faut surtout savoir que le taux de jachère est un moyen de gestion du marché. Mais, au cours des deux journées de négociations très difficiles et très pénibles qui se sont déroulées, j'ai bien insisté sur le fait que cela ne devait faire l'objet d'aucun marchandage. Cela signifie qu'il n'y a eu aucune concession à l'égard de tel ou tel pays pour obtenir son vote. On a uniquement discuté le taux au regard de données très objectives: les stocks, la tension du marché, l'arrivée des produits de substitution des céréales, et ainsi de suite. On a obtenu une réduction de 3 p. 100 de la jachère au niveau européen.

Vous parlez des pénalités. Mais celles-ci portent sur la campagne précédente! Nous sommes, nous, en dépassement. D'autres le seront aussi. Tant qu'il n'y a pas de modification de la réglementation européenne, on se doit d'appliquer la réglementation de mai 1992!

M. Aymeri de Montesquiou. L'Allemagne l'a obtenu!

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. L'Allemagne n'a rien obtenu! On ne connaît pas le montant de ses dépassements. Il ne faut pas vouloir tout et son contraire. Nous voulions que les gens soient payés le 17 octobre. Pour qu'ils le soient, il a bien fallu faire le calcul des surfaces. Nous avons donc été les premiers à savoir si nous étions, ou non, en dépassement. Les autres Etats membres ne le disent pas. Ils seront bien obligés de le dire à un moment donné. Quand ils vont envoyer les chèques, ils seront obligés d'indiquer dans quelle situation ils se trouvent. On sait déjà que certains pays sont en dépassement. A ce moment-là, on verra comment gérer

ce type de situation. Mais ne dites pas, de grâce, que les Allemands, les Ecossais ou les Irlandais - que sais-je encore? - ont obtenu des dérogations! Ce n'est pas vrai!

Pour que le paiement intervienne le 17 octobre, il fallait retenir le taux de 1,3 p. 100.

Une remarque enfin: si 1,3 p. 100 représente, chez vous, 10 000 francs, c'est que les chèques reçus par vos agriculteurs sont importants!

M. Alain Le Vern. Il y en a eu!

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, ma question a trait à l'enseignement agricole.

Ne serait-il pas possible d'assurer une meilleure coordination entre les différents établissements agricoles? Je pense en particulier au sud de l'Aveyron, département que vous connaissez bien. Nombreux y sont les établissements de qualité, qui ont chacun leur spécificité: lycée d'enseignement agricole public, lycée d'enseignement agricole privé, centre de formation agricole, maison familiale et rurale - je pense les avoir à peu près tous cités. Voilà tout un ensemble d'établissements ayant chacun leur statut! Ne pourrait-on assurer une meilleure coordination?

Par ailleurs, existe-t-il des ratios de personnel dans ces établissements en fonction de leur situation géographique ou du relief de la zone dans laquelle ils sont situés?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il y a effectivement plusieurs types de parcours de formation, et il est vrai que cette diversité fait perdre. En un mot, le schéma départemental répond, à mon avis, à une nécessité.

Mme le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre, j'interviens en liaison avec mes collègues Jean Desailis - lequel aura l'occasion de compléter ma question sur certains points -, Bernard Debré et Hervé Novelli.

Trois ans après les gels d'avril 1991, un an après le triste record de récoltes excédentaires et l'effondrement des cours, le vignoble d'appellation « Tourainc » et, plus largement, tout le vignoble du Loir-et-Cher sont à nouveau gravement touchés par le gel qui est intervenu en avril dernier, sans parler de la grêle de ce mois d'août.

Ce vignoble est pourtant l'un de ceux qui, en France, ont fait, depuis une vingtaine d'années, les plus gros efforts d'amélioration de la qualité, à tous les niveaux: encépagement, vinification et commercialisation.

Cette accumulation sans précédent de catastrophes naturelles et économiques met pourtant en cause la survie d'un nombre trop élevé d'exploitations de ce vignoble, particulièrement parmi celles des jeunes viticulteurs installés durant ce que nous pouvons appeler ces « années noires ».

L'intervention de l'Etat est indispensable, et ce sous plusieurs formes.

D'abord, la prise en charge du coût du report en fin de prêt des annuités de 1995 a été demandée par l'intermédiaire du préfet de notre département.

Ensuite, l'indemnisation de dégâts du gel de 1991 a été très tardive et ridiculement basse, puisqu'elle a atteint à peine 10 p. 100 des pertes.

Il est indispensable que, pour le gel de 1994, l'indemnisation ne soit pas soumise aux mêmes abattements qu'en 1991 et que le versement de cette indemnité soit réalisé en urgence au cours du premier semestre de 1995.

Quand, par exemple, sera pris l'arrêté interministériel enclenchant la procédure d'indemnisation ? Celui-ci rassurerait les viticulteurs, qui attendent des résultats rapides.

Enfin, peut-on connaître le montant exact de l'aide aux agriculteurs en difficulté que le ministère compte apporter aux viticulteurs du Loir-et-Cher ?

Je vous remercie par avance, monsieur le ministre, des réponses que vous voudrez apporter aux viticulteurs de Touraine, qui ont bien besoin de ces aides.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, le vignoble de Touraine a été effectivement touché par le gel d'avril 1994.

La procédure de reconnaissance du sinistre est en cours, et le dossier sera examiné dès la prochaine réunion de la Commission nationale des calamités agricoles, qui se tiendra en décembre. Les vendanges venant juste d'être faites, nous pourrions alors disposer de toutes les données nécessaires.

Dès à présent, nous pouvons affirmer que la situation est bien différente de celle que vous avez connue en 1991, car le gel de 1994 est heureusement moins étendu.

De plus, un plan de refinancement du fonds a permis de dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

Par ailleurs, les mesures de consolidation des prêts à 6,5 p. 100 sur sept ans peuvent, cette année, concerner le secteur viticole.

Enfin, les taux bonifiés des prêts « calamités » ont été, en 1994, abaissés de 8,9 p. 100 à 6,5 p. 100, pour ce qui concerne les taux les plus élevés.

S'agissant de la dotation aux agriculteurs en difficulté, j'ai prévu d'augmenter de 1,3 million de francs les crédits accordés au Loir-et-Cher, compte tenu du sinistre subi par le vignoble de ce département. Le dossier doit être examiné par la Commission nationale des calamités agricoles, qui, je pense, le retiendra. Il faudra ensuite « monter » le dossier, et les dispositions seront prises pour pouvoir y donner suite.

Mme le président. La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Monsieur le ministre, comme nombre de mes collègues l'ont déjà souligné, l'aviculture française est inquiète.

La mise en œuvre des accords du GATT va provoquer sur le marché intérieur un afflux de volailles qui, jusqu'à maintenant, étaient destinées à l'exportation, ce qui, évidemment, entraînera une baisse des cours.

Mercredi après-midi, lors de la séance des questions au Gouvernement, vous avez apporté une réponse de portée générale sur les mesures que vous envisagez de prendre tant au niveau européen qu'au niveau national.

Toutefois, nous craignons que le déséquilibre du marché intérieur ne se répercute d'une manière particulièrement sensible sur les productions de haute qualité - je pense notamment à la volaille de Bresse, seule volaille qui bénéficie d'une AOC et dont les producteurs ne peuvent envisager d'abaisser le prix.

Les éleveurs de mon département sont d'autant plus fragilisés qu'ils souffrent déjà d'une insuffisance de moyens, due au mode d'élevage des volailles, pour se protéger contre les prédateurs, en particulier contre les renards. Ils attendent, là aussi, des mesures. Je serais heureux de savoir ce que vous comptez faire à ce sujet.

Et surtout, la filière avicole a bien compris qu'elle devait mieux s'organiser pour exporter vers les pays africains, mais aussi vers les pays d'Asie. Comment allez-vous aider concrètement cette filière « volaille » à s'organiser et quelles mesures allez-vous prendre pour protéger les filières qui sont organisées pour les productions de qualité que sont les volailles AOC ou les volailles « label », petites filières qui pèsent évidemment d'un poids moins grand dans l'ensemble des éleveurs de volailles ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je tiens tout d'abord à vous assurer de l'intérêt que je porte à des filières de qualité organisées comme celle de la volaille de Bresse. J'ai d'ailleurs encore en mémoire le hall d'exposition de Bourg-en-Bresse, où j'ai eu le plaisir de voir de superbes alignements de volailles de qualité.

Cette filière a su se protéger en se démarquant nettement des autres et en conservant un haut niveau d'exigence qualitative.

Il ne faudrait pas - et vous avez raison de le souligner - que, sous l'effet d'un repli sur le marché interne de nos exportations, l'ensemble des volailles nationales voient leurs prix s'abaisser, y compris donc les volailles de haut de gamme.

Nous avons, à cet égard, des discussions approfondies au sein du Conseil spécialisé « volailles » pour maintenir ce que j'appelle la « segmentation du marché » et préserver ainsi la capacité exportatrice de nos producteurs.

Le memorandum que j'ai adressé à Bruxelles contient un jeu de propositions dans ce sens.

J'y joindrai des propositions à caractère national comme la mise en place d'un fonds interprofessionnel de promotion pour les actions à l'étranger, auxquelles participeront la SOPEXA et l'OFIVAL.

A travers ces organismes et cet office, qui ont tout de même une expérience, je pense que nous pouvons aider efficacement ce secteur de haut de gamme à être présent à l'étranger - ce qui est conforme à votre souhait.

Mais il faut qu'il y ait une forte implication de l'ensemble de la profession, qui doit se sentir concernée - elle l'est - et, peut-être plus encore, mobilisée.

Qu'elle sache bien que, à travers cette démarche, nous sommes proches d'elle ! Il faut que nous en décidions ensemble.

J'ai dit que les discussions étaient maintenant bien engagées. Je souhaite que la conclusion soit le plus proche possible.

Mme le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Je souhaite, monsieur le ministre, vous poser une question qui est à la « charnière », si je puis dire, de l'agriculture et de la chasse.

Cette question comporte deux volets.

Premier volet : l'extension des possibilités de jachère faunique - ou « faunistique », si vous préférez ce terme - problème sur lequel je vous ai déjà interrogé lors du débat d'orientation le 19 mai dernier. La nouvelle formule de jachère libre ne permet pas à la jachère faunistique de bénéficier des dérogations indispensables, comme les périodes de broyage ou l'enrichissement de certaines espèces végétales autorisées. Que compte faire le Gouvernement pour que ces dérogations s'étendent à toutes les formes de jachère ?

Deuxième volet : la possibilité de louer des terres pour cultures à gibier hors statut du fermage. Soyons clairs : il ne s'agit pas de remettre en cause ce statut, indispensable

aux fermiers ; il s'agit seulement d'éviter que, dans certaines zones très particulières, comme la Sologne, les contraintes du droit de préemption et du droit de chasser liées au statut ne bloquent finalement la mise en valeur de terres libres. L'objectif est donc de permettre, comme c'est possible dans des zones de montagne et dans des zones classées « extensives », la signature de conventions pluriannuelles d'exploitation de terres en cultures à gibier.

Une telle mesure permettrait à des régions cynégétiques comme la Sologne de lutter contre la déprise agricole, de lutter contre la fermeture des paysages et les dégâts du gibier, qui pénalisent d'ailleurs les terres cultivées.

Elle assurerait des activités rémunératrices bien utiles pour l'équilibre des exploitations dans ces zones défavorisées.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, en ce qui concerne les possibilités de jachère faunistique, j'ai pris des dispositions particulières permettant la mise en place d'un couvert de jachère favorable à la faune sauvage au mois d'août 1993 pour la jachère rotationnelle et dès le mois de janvier 1994 pour la jachère fixe, ou dite libre.

Ces dispositions ont été bien accueillies, puisque les conventions départementales entre chasseurs, agriculteurs et pouvoirs publics ont pu être signées dans une majorité de départements à hauteur d'environ 30 000 hectares de jachère « faune sauvage » dès 1994.

Ces dispositions seraient reconduites en 1995.

Un contrôle particulier est prévu pour les implantations de céréales à semis tardifs en mélange sur la jachère faunistique, afin de vérifier jusqu'à l'hiver suivant que le couvert n'a pas été récolté.

Telles sont nos obligations communautaires pour la jachère.

Ce dispositif applicable en jachère fixe ne peut être étendu aux autres formes de jachère, où les obligations des agriculteurs cessent dès le 31 août.

Quant à la possibilité de louer des terres pour cultures à gibier, elle impliquerait, comme vous l'indiquez, de modifier le statut du fermage. Une concertation préalable entre représentants des bailleurs et représentants des preneurs est dès lors indispensable.

Pour ma part, je ne vois pas d'inconvénient à ce que ce point soit soumis à cette concertation, et je m'efforcerais, si vous le souhaitez, de faire en sorte qu'il le soit.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, ma question porte sur deux aspects des quotas laitiers.

Le premier concerne le département de la Mayenne, mais aussi d'autres départements. Il existe actuellement une réserve de production qui permettrait, si elle était débloquée, de satisfaire un certain nombre de demandes de jeunes agriculteurs désireux de s'installer : c'est le cas de plusieurs dizaines dans le département de la Mayenne. Or, jusqu'à présent, votre ministère n'a pas donné d'autorisation pour notifier ces suppléments aux jeunes agriculteurs. Quelle est la raison de ce blocage, ou tout au moins de ce qui ressemble à un blocage ? Sans doute, pourriez-vous me rassurer, monsieur le ministre.

Dans quel délai ce déblocage pourrait-il avoir lieu ? Pour ma part, je souhaite que ce soit le plus rapidement possible, c'est-à-dire dans les toutes prochaines semaines.

J'en viens à mon second point, tout à l'heure, on a évoqué la manière dont d'autres pays dépassent leurs quotas laitiers, en particulier l'Italie, qui a fraudé pendant des années, l'Espagne, qui a également fraudé depuis son adhésion en 1986, et, enfin, la Grèce.

Or la Commission a décidé, avec l'accord des États membres, de réduire de moitié les pénalités qui étaient dues par ces pays. Mais nous sommes en droit de nous demander si elles seront payées puisqu'il a été décidé en même temps une augmentation des quotas nationaux, notamment pour l'Italie. Quelle est la position de la France à cet égard ?

Je souligne que, l'an dernier, j'avais cru comprendre que nous avions donné notre accord pour que l'on solde ces pénalités en échange d'une augmentation des quotas pour le lait de montagne - ce qui, à la rigueur, pouvait être satisfaisant pour les producteurs de montagne, mais beaucoup moins pour les producteurs de plaine.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Comme vous le savez, monsieur le député, la production laitière de la France est strictement limitée à son quota national, qu'il est actuellement très difficile, voire impossible d'augmenter. Certes, l'an dernier, j'étais revenu de Bruxelles avec 140 000 tonnes supplémentaires, mais, aujourd'hui, la tendance est plutôt de revenir avec des quotas en moins. Ce fut donc un résultat positif, mais il est difficile de le renouveler.

L'attribution des quotas aux jeunes qui s'installent n'est donc possible que dans la limite des quotas rendus disponibles par le départ d'autres agriculteurs. De tels transferts sont maintenant facilités, puisque, depuis quelques mois et dans la plupart des départements, il n'y a plus de « prioritaires » ! Par conséquent ce problème ennuyeux et paralysant est donc réglé dans la quasi-totalité des départements.

Par ailleurs, j'ai mis en œuvre deux programmes successifs de rachat et de redistribution de quotas portant sur environ 200 000 tonnes. Leur réaffectation s'opérera dans le cadre maintenant départementalisé de cette gestion.

En ce qui concerne le problème des dépassements par l'Italie et l'Espagne, sachez que les 140 000 tonnes supplémentaires que j'ai obtenues l'an dernier de Bruxelles n'étaient pas une contrepartie. D'ailleurs, les négociations ont dépassé le cadre du Conseil des ministres de l'agriculture, où, au demeurant, je me suis toujours opposé à une compensation.

En fait, ce dossier a été porté par l'Italie à un autre niveau : d'abord, celui du conseil des chefs d'État puis celui du Conseil des affaires générales. Bref, il n'y a pas eu ni compensation ni marchandage dans le secteur agricole.

Cela dit, il y a une situation objective qu'il convient de traiter, celle des dépassements. Va-t-on laisser l'Italie continuer à produire comme elle le fait ? Il faudra bien un jour arrêter la pendule ! C'est ce qu'on essaie de faire. Et les informations dont je dispose aujourd'hui montrent, même si cela demande à être vérifié, que l'Italie et l'Espagne ont mis en place une réglementation assez draconienne qui devrait aboutir à une réduction de leur production.

Comment peut-on, quand on fait partie d'une même communauté, aider son voisin à respecter une réglementation ? Pour cela, il faut essayer d'apurer la situation, et c'est ce qu'ont fait le Conseil « affaires générales » et des hauts responsables en trouvant un point d'équilibre

équitable pour le pays concerné et pour la communauté à laquelle il appartient. Je ne peux que souscrire à ce qui a été fait.

Mme le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, le revenu agricole qui sert aujourd'hui de base à l'assiette des cotisations comporte trois sortes de rémunérations : la rémunération des capitaux fonciers, la rémunération des capitaux non fonciers et la rémunération du travail de l'exploitant.

Pour les entreprises industrielles et commerciales, seuls les salaires supportent des cotisations. Malheureusement, il n'en va pas de même pour l'agriculture.

Pour obtenir la parité entre les entreprises industrielles et commerciales, d'une part, et les entreprises agricoles, d'autre part, la seule solution consiste à créer une société civile immobilière, qui possède les terres, et une société d'exploitation qui les loue et salarie l'ancien exploitant. Or, en raison de leur coût, de tels montages ne sont adaptés ni aux petites ni aux moyennes exploitations agricoles.

Le Gouvernement a approuvé hier, en conseil des ministres, le projet de loi de modernisation agricole qui, dans son article 35, accepte le principe de la déduction de l'assiette des cotisations du revenu foncier des terres appartenant à l'exploitant, ce dont je vous félicite, monsieur le ministre. Cependant, ce n'est pas le loyer réel mais la valeur locative cadastrale, diminuée de 4 p. 100 du revenu, qui est prise en compte dans le projet de loi.

Monsieur le ministre, les modalités pratiques de cette réforme sont inadaptées. En effet, il résulte des simulations que j'ai pu opérer dans mon département que l'assiette ne s'en trouvera pratiquement pas modifiée.

Ainsi, pour les exploitants viticoles, l'application du projet de loi se traduira par une déduction de 3 p. 100 de l'assiette actuelle pour un exploitant au forfait qui loue toutes ses terres, et par une déduction nulle pour un agriculteur qui loue plus de 45 p. 100 de ses surfaces. Il en est de même pour les viticulteurs au réel.

Pour les exploitants agricoles, la déduction d'assiette sera au maximum de 6 p. 100 de l'assiette actuelle pour un exploitant qui loue toutes ses terres et nulle s'il loue plus d'un tiers de ses surfaces.

Par conséquent, la seule solution pour obtenir une amélioration du texte gouvernemental consiste soit à supprimer l'abattement de 4 p. 100 et d'appliquer les nouvelles bases du foncier non bâti, soit à revenir à la déduction du loyer réel.

Monsieur le ministre, quelle est votre position ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ma position est bien évidemment celle que reflète le projet de loi ! (*Sourires.*) Vous nous soumettez d'autres propositions. Je suis disposé à ouvrir le débat le 30 novembre au moment de l'examen de ce texte, voire avant, mais, aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre au fond.

Sachez que nous avons tourné le problème dans tous les sens pour tenir nos engagements. Cela dit, sur le principe, nous sommes d'accord. Il s'agit maintenant de savoir comment nous pouvons mettre en œuvre un dispositif s'adaptant le mieux possible aux réalités.

Quoi qu'il en soit, permettez-moi de ne pas engager le débat aujourd'hui.

M. Charles de Courson. Nous le reprendrons !

Mme le président. La parole est à M. Raymond Couderc.

M. Raymond Couderc. Monsieur le ministre, les viticulteurs du Languedoc et ceux du Biterrois en particulier ont entrepris depuis plusieurs années de rénover les vignobles avec l'aide des pouvoirs publics. Les taux de replantation ont été au plus haut à la fin des années quatre-vingt, quand les aides étaient, elles aussi, élevées.

Aujourd'hui, les taux de replantation ont chuté, et les viticulteurs qui veulent bâtir l'avenir sont inquiets. Ils ont besoin de pouvoir travailler sur plusieurs années, et non au jour le jour. Or, actuellement, en attendant la nouvelle OCM, l'absence de circulaire sur l'aide à la restructuration pour la campagne 1994-1995 les oblige à l'attentisme et non à l'offensive.

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire de procéder à une programmation pluriannuelle des aides à la restructuration en attendant l'OCM ? Par ailleurs, quelles sont vos intentions concernant les aides à la restructuration pour la prochaine campagne ? Enfin, peut-on envisager éventuellement un complément d'aide pour la campagne 1993-1994 ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, la viticulture nationale a accompli au cours des dix dernières années des efforts sans précédent, notamment au plan qualitatif. Cette mutation est en grande partie le résultat de la politique qui a été conduite en faveur de la restructuration et de la rénovation du vignoble. Ainsi, tout viticulteur améliorant l'encépagement et la structure de son exploitation a pu bénéficier d'une prime nationale, à laquelle s'ajoutait une aide communautaire jusqu'à la campagne 1992-1993. Ce dispositif a permis de rénover près de 80 000 hectares au cours des dix dernières années.

Conscient du caractère essentiel de cette action, j'ai décidé, pendant cette période charnière qui s'étend de la fin du programme communautaire à la mise en œuvre de la nouvelle OCM, de maintenir l'aide au plan national dès la campagne 1993-1994 et de la reconduire pour 1994-1995. En effet, je considère que cet effort structurel en faveur de notre vignoble a été et demeure l'un des principaux leviers pour assurer l'avenir des exploitations de ce secteur.

Mme le président. La parole est à M. Gérard Voisin.

M. Gérard Voisin. Monsieur le ministre, au risque d'abuser des répétitions, je voudrais rappeler que nous avons, dans toutes les régions viti-vinicoles de France, des contacts étroits avec des professionnels de grande qualité, tant dans le secteur de la production que dans celui du négoce.

Je ne me livrerai pas à une analyse critique du projet d'OCM viti-vinicole - tous les responsables syndicaux et politiques vous ont déjà entretenu longuement de ce sujet -, mais j'aimerais rappeler l'un des effets pervers auxquels peut conduire l'OCM : je veux parler de la distillation abusive. Chaque année, quarante millions d'hectolitres sont distillés. Or un hectolitre est acheté 100 écus par l'Union européenne, qui le revend ensuite 4 ou 5 écus afin de s'en débarrasser. Ce qui fait que, pour la campagne 1993-1994, la distillation a absorbé plus des deux tiers du budget destiné au secteur du vin, soit près d'un milliard d'écus !

Les deniers des contribuables européens méritent certainement un meilleur usage que de servir au financement d'un tel gâchis organisé par des « carambouilleurs » de certains pays du sud de l'Europe, qui n'ont rien à voir avec nos remarquables viticulteurs français et nos méthodes d'autorégulation !

Les propositions qui sont avancées ne nous conviennent pas, car elles ne pourront pas mettre fin à cette dérive inadmissible de l'OCM et ne permettront pas à nos viticulteurs d'affronter réellement la concurrence internationale. Il faut donc trouver une autre solution.

Cette solution pourrait, conformément aux souhaits de nos responsables viti-vinicoles, passer par la prise en considération des cinq points suivants : l'acceptation que l'équilibre s'opère par les marchés ; un assouplissement de la réglementation pour favoriser une plus grande dynamique ; une organisation régionale des vignobles destinée à gérer la production ; une action efficace sur la demande grâce à des actions de promotion et d'éducation ; l'adoption des mesures sociales en faveur de tous ceux qui ne peuvent s'intégrer dans ce schéma. Qu'en pensez-vous ?

Cette solution, monsieur le ministre, nous pouvons la trouver en France, et, si c'est le cas, nous devons l'imposer au sein de l'Union européenne.

Nous vous avons toujours fait confiance, et nous continuerons à le faire, car nous sommes certains que, une fois de plus, vous saurez apporter des réponses aux problèmes.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je me suis exprimé à plusieurs reprises sur cette question, qui, comme je l'ai régulièrement répété, est très importante et particulièrement d'actualité.

L'actuelle OCM viti-vinicole est totalement inadaptée, car ses mécanismes sont très pénalisants. Ainsi, la distillation, qui était à l'origine un mécanisme de régulation du marché et d'élimination des excédents, est devenue pour certains pays un véritable débouché. Or il n'est pas possible de continuer de la sorte. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé une réforme de cette OCM.

A cet égard, permettez-moi de vous rappeler les principes sur lesquels nous ne transigerons pas dans la mise au point de cette réforme.

Le premier est celui de la responsabilisation effective de chaque Etat membre dans l'application de toute la réforme, y compris en matière d'apurement des excédents.

Le deuxième principe est celui de l'application du principe de subsidiarité, en d'autres termes la possibilité d'adopter des solutions différenciées selon le contexte local ou régional. De ce point de vue, les interprofessions sont un exemple unique de l'application de ce principe par la capacité qu'elles ont à réguler les productions. J'entends maintenir cette ligne.

Le troisième principe est celui d'une plus grande rigueur dans la définition des vins dits « de qualité », que ce soit en matière de rendements ou de pratiques œnologiques. Là aussi, je souhaite que nos voisins européens s'inspirent de l'exemple français.

Le quatrième principe, enfin, est celui de la définition d'une production nationale de référence, fondée sur les débouchés réels. Toute autre méthode de calcul serait contraire à l'objectif même de la réforme : un meilleur équilibre du marché.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Michel Habig.

M. Michel Habig. Monsieur le ministre, ma question portera sur la nécessaire clarification de la définition fiscale des entreprises agricoles.

L'article 2 de la loi du 30 décembre 1988, relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social, a défini pour la première fois

les activités agricoles sur le plan économique et juridique. Ce faisant, il a confirmé le caractère civil de toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal ainsi que des activités exercées par un exploitant agricole dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

En matière fiscale, la définition donnée par la loi précitée n'a pas d'effet normatif. Ladite loi n'ayant modifié ni l'article 63, ni l'article 35, ni l'article 155 du code général des impôts, des distorsions continuent à exister.

Ces distorsions entraînent une multiplication des formalités et des coûts supplémentaires élevés, notamment en comptabilité, pour les exploitants qui, dans l'esprit de la loi de décembre 1988, ont diversifié leurs activités et ne peuvent se prévaloir des dispositions de l'article 72 bis du code général des impôts. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle concerne souvent, voire dans la plupart des cas, des agriculteurs installés dans des zones difficiles.

Par conséquent, monsieur le ministre, quelles dispositions le Gouvernement entend-il prendre afin de clarifier la définition fiscale des bénéfices agricoles, en l'adaptant à la définition juridique de l'activité agricole telle qu'elle résulte de la loi du 30 décembre 1988 ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, plusieurs démarches peuvent effectivement être envisagées en ce qui concerne l'harmonisation des définitions fiscales de l'activité agricole : soit modifier l'article 63 du code général des impôts, en rapprochant définitions fiscale et civile de la loi de 1988, notamment pour les activités qui sont dans le prolongement de l'activité agricole ; soit élargir la définition fiscale de l'activité agricole par voie d'instructions prises par application de l'article 63 du code général des impôts non modifié mais tenant compte de la nouvelle définition civile de la loi de 1988.

Le ministère du budget s'est déjà engagé dans cette voie pour expliciter l'activité accessoire de nature commerciale ou artisanale située dans le prolongement direct de l'activité agricole lors de la modification de l'article 52 ter du code général des impôts par la loi de finances rectificative de 1991.

Cette réflexion est poursuivie et il convient de rappeler les deux hypothèses de travail actuelles.

La première concerne l'élargissement du rattachement des recettes accessoires, bénéfiques industriels et commerciaux, bénéfiques non commerciaux, aux bénéfices agricoles par la voie de l'augmentation du plafond de 200 000 francs.

Il convient d'être très réservé, en raison des risques de distorsion de concurrence qui ne manqueraient pas d'être évoqués par les artisans ruraux, lesquels, globalement, ont déjà fait part de leur mécontentement à l'occasion des modifications opérées par la loi de finances rectificative de 1992.

Il est à noter que les limites actuelles semblent particulièrement adaptées aux petites exploitations pour lesquelles la diversification des activités est vitale, car elle constitue le fondement même de la ruralité.

La seconde hypothèse concerne l'extension des dispositions de l'article 155 aux bénéfices agricoles, s'agissant d'une assimilation de recettes accessoires à ces bénéfices. Il convient d'adopter dans ce cas une attitude très réservée en raison du régime d'imposition des bénéfices agricoles, plus favorable aux contribuables que celui des béné-

fices industriels et commerciaux, avec le système du quotient, de la moyenne triennale, des stocks à rotation lente et de la déduction pour investissements.

Les pistes de travail ne sont donc pas simples et il faudra certainement encore dialoguer avec le ministère du budget.

M. Michel Habig. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Mme le président. La parole est à M. Jean Auclair.

M. Jean Auclair. Mon collègue Bernard de Froment s'associe à ma question.

La réforme du calcul des cotisations sociales va faire diminuer les cotisations des agriculteurs de 8,6 millions de francs dans la Creuse. Bien sûr, ce sera aussi une perte pour la caisse du département. Des mesures de péréquation sont-elles prévues pour les départements concernés ? Comment financer, par exemple, le fonds social qui s'occupe des aides ménagères aux personnes âgées, des aides financières aux familles en difficulté ou des aides éducatives ?

Je vous interrogerai également sur les sérologies atypiques. Ces affections provoquent des symptômes qui s'apparentent à ceux de la brucellose alors que l'animal est sain, ce qui porte un préjudice important à l'éleveur et au commerce. Est-il possible de mettre en place un programme de lutte contre ces affectations ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Votre première question, monsieur le député, concerne les cotisations sociales. La réforme des cotisations sociales permet de remédier à la situation qui était faite aux agriculteurs de certains départements - telle la Creuse - qui surcotisaient par rapport à leur capacité contributive. Cette réforme ne pénalise donc pas les agriculteurs des départements les plus défavorisés, bien au contraire, et c'est pour cela que le Gouvernement a décidé d'accélérer son achèvement. Mais il est vrai que, si les cotisations des agriculteurs diminuent, la part de ces cotisations allant aux caisses de mutualité sociale agricole diminue également. C'est le cas de la caisse de mutualité sociale agricole de la Creuse, qui, en 1994, verra les recettes qu'elle tire des cotisations diminuer ; cette baisse pourrait représenter un peu plus de 10 p. 100 de l'ensemble de ses recettes.

Il faut donc, comme vous le suggérez, renforcer la péréquation entre les ressources des quatre-vingt-cinq caisses de mutualité sociale agricole, car celle-ci ne porte actuellement que sur 4,4 p. 100 du total de ces ressources. C'est la raison pour laquelle, de manière plus générale, les modalités de financement des caisses de mutualité sociale agricole vont être réexaminées prochainement, en concertation avec elles, afin de leur assurer des ressources régulières et de renforcer la péréquation entre caisses, avec le souci d'améliorer progressivement les moyens dont celles-ci disposent pour leur action sociale.

J'en viens à votre deuxième question, qui concerne la brucellose atypique. Le problème des sérologies atypiques est en effet préoccupant pour la France, qui est un grand pays producteur de jeunes bovins appelés à être vendus vivants, les broutards. Nous avons soumis à la Commission un programme de recherche sur ce sujet qui semble pouvoir recueillir très prochainement un avis favorable. Mais, sans même attendre le financement communautaire, j'ai décidé de financer un programme de 700 000 francs conduit par le CNEVA. Les résultats de ce premier programme seront présentés en décembre.

D'ores et déjà, j'ai décidé de prendre en charge les analyses effectuées chez les éleveurs, soit une dépense supplémentaire de 4 millions de francs sur le chapitre 44-70.

S'agissant du problème de l'âge auquel est versée la prime aux bovins mâles, il me semble que cette question doit être évoquée dans le cadre plus large de l'OCM bovine. Nous pourrions faire des propositions à cet égard au cours de la présidence française, donc dès le mois de janvier prochain. Ces propositions devront, bien sûr, avoir été discutées avec l'ensemble de la profession agricole. J'ai le sentiment qu'il faut à tout prix préserver le point fort que représente pour la France l'élevage allaitant. C'est pourquoi nos propositions ne devront en aucun cas aboutir à une pénalisation du naisseur.

Mme le président. La parole est à M. Alain Suguenot.

M. Alain Suguenot. Evelyne Guilhem s'associe à ma question.

Les retraités agricoles représentent près de deux millions de personnes dans notre pays. Les améliorations apportées au régime de retraite de ces exploitants ont généralement été très ponctuelles. La prise en compte des exploitations hors sol et des exploitations végétales dans le dispositif de préretraite ou le droit d'exercer pleinement des activités d'hébergement rural sont des avancées significatives, de même que le relèvement des petites pensions des chefs d'exploitation.

Pourtant, à l'heure actuelle, les principales difficultés sont d'ordre structurel et proviennent des différences de traitement qui existent entre des agriculteurs connaissant un statut, sinon identique, du moins comparable.

Il conviendrait tout d'abord de reconnaître progressivement l'égalité des actifs travaillant sur l'exploitation lors du départ en préretraite. Le conjoint, le coexploitant ou l'associé d'exploitation sont en effet dans une situation relativement similaire au regard de l'exploitant principal. L'égalité de traitement voudrait que ces personnes puissent bénéficier d'une allocation forfaitaire de départ identique à celle du chef d'exploitation.

De même, il me semble que la prise en charge des points de retraite du conjoint pourrait être assurée lorsque le chef d'exploitation a pris sa retraite complète au cours de cette période. Les conjoints auraient ainsi la possibilité de poursuivre une activité agricole ou de prétendre à une préretraite autonome au moment de la cessation d'activité.

En second lieu, la priorité donnée à l'installation des jeunes agriculteurs devrait être davantage prise en compte par le dispositif de préretraite.

Monsieur le ministre, ne pourrait-on pas concevoir que celle-ci devienne une condition essentielle de l'attribution de la préretraite au titre de la reprise de l'exploitation ?

Sur ces quelques points, je souhaiterais que vous puissiez répondre à l'attente du monde agricole et envisager de modifier des textes qui, à bien des égards, paraissent en retrait par rapport aux nouveaux enjeux de notre agriculture.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous m'avez posé une série de questions et avez formulé des suggestions qui sont certainement très intéressantes mais sur lesquelles je ne suis pas en mesure de vous donner mon sentiment précis, car je crois qu'il convient de les analyser auparavant. Nous les étudierons lors de l'examen de la loi de modernisation de l'agriculture.

S'agissant du système de préretraite pour le conjoint, il n'y a pas de propositions pour le moment. Il faut étudier les diverses hypothèses, et je ne puis vous donner de réponse aujourd'hui.

Ce qui est sûr, c'est que nous avons décidé d'orienter le système de préretraite afin de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Une préoccupation domine en effet toutes les autres : si nous voulons maintenir une activité agricole, une activité économique en milieu rural, *a fortiori* dans les régions difficiles, alors même qu'on constate une chute vertigineuse du nombre de jeunes agriculteurs qui s'installent, il faut prendre de toute urgence des mesures adaptées et vigoureuses. C'est dans cet esprit que nous allons présenter toute une série de dispositions d'ordre réglementaire ou législatif.

L'orientation de la préretraite, telle que nous la proposons, consiste à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, mais je suis tout à fait disposé à examiner d'autres propositions. Je souhaiterais cependant que nous puissions les étudier et les chiffrer au préalable, car la traduction budgétaire des mesures est une notion importante.

Cela dit, j'ai pris bonne note de votre observation et nous allons nous efforcer de l'intégrer dans notre réflexion.

Mme le président. La parole est à M. Jean Auclair.

M. Jean Auclair. Monsieur le ministre, je reviens sur le problème de la prime aux bovins mâles. Aujourd'hui, le marché est complètement déstabilisé, vu l'alourdissement des veaux ; l'offre ne correspond plus du tout à la demande européenne, et c'est un vrai problème que je vous demande de régler le plus rapidement possible.

Je vous interrogerai également sur le problème de la prime à l'herbe. En 1994, vous avez ouvert le droit à cette prime aux jeunes agriculteurs pour des surfaces qui n'étaient pas référencées préalablement. Se pose aussi le problème des autres agriculteurs qui reprennent des surfaces non référencées parce que ces fermes étaient tenues par des personnes âgées ou des personnes négligentes qui n'ont pas rempli les formulaires ; cela se produit parfois dans le cadre familial, ce qui est encore plus pénible. Il y a également le cas des agriculteurs qui avaient déclaré un certain nombre d'hectares en céréales, qui ont diminué leur superficie céréalière et cultivé des hectares en herbe.

Toutes ces personnes se voient exclues du droit à la prime à l'herbe et ne comprennent pas cette situation. En leur nom, je vous demande d'intervenir afin que ce problème mineur, qui ne concerne que très peu d'hectares, soit réglé.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous me demandez en quelque sorte une plus grande souplesse. Je voudrais toujours que les aides que je décide puissent être attribuées sans discrimination, en dépit des cas particuliers. Mais, à l'expérience, on découvre des situations que l'on n'avait pas imaginées avant la mise en œuvre de ces textes. C'est ainsi que j'ai décidé, l'année dernière, de permettre à ceux qui ne s'étaient pas engagés en 1993 de prendre leur engagement en 1994.

Malheureusement, la défense de cette aide, qui est une spécificité française dans le cadre communautaire, nous oblige à respecter la règle de l'engagement quinquennal qui prévaut dans les règlements agri-environnementaux. Lorsqu'un éleveur veut diminuer la surface qu'il s'est engagé à maintenir en herbe, nous ne pouvons lui accorder le maintien de l'aide.

Quant au transfert des droits, je reconnais qu'un système administré est toujours moins souple qu'un système de marché, mais le choix de l'aménagement du territoire est à ce coût. On peut cependant améliorer le mécanisme actuel. J'ai écrit à la Commission en ce sens. J'ai obtenu des premiers résultats en ce qui concerne les ovins et j'ai pu permettre une meilleure fluidité des prêts de droit.

La question que vous posez n'a donc pas encore de réponse, mais je souhaite que l'on puisse évoluer dans le sens d'une plus grande souplesse afin que ces mesures soient appliquées avec la plus grande équité possible.

Mme le président. La parole est à M. Alain Suguerot.

M. Alain Suguerot. Le décret du 18 août 1994 fixant les taux des cotisations a choqué un certain nombre d'agriculteurs et créé une controverse sur la parité des taux entre le régime général et le régime agricole, en particulier pour deux raisons : le financement de l'exonération des jeunes agriculteurs, dont on a beaucoup parlé, et le financement de la prise en compte des déficits dans l'assiette.

Les organisations syndicales semblent penser que ces mesures auraient été plus bénéfiques si elles avaient été financées par l'Etat ou par la collectivité, par le régime général, comme pour les commerçants ou les artisans dans le cadre de la loi Madelin.

J'ai moi-même déposé au printemps une proposition de loi tendant à mettre en place un statut de l'entreprise rurale dont le but est d'instaurer une plus grande justice sociale et fiscale entre le monde rural et celui des villes. Il n'est plus acceptable que les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu supportent des prélèvements obligatoires plus importants que les sociétés de capitaux, essentiellement parce que les premières acquittent des cotisations sociales sur l'ensemble des résultats, y compris les revenus réinvestis, alors que les secondes supportent un prélèvement social sur les seuls revenus du travail. Il serait temps pour notre pays, qui a la prétention, notamment sous votre impulsion, monsieur le ministre - ce dont on ne peut que vous féliciter -, de se doter d'une agriculture performante, de développer une conception d'entreprise adaptée aux besoins.

Pourquoi ne pas mettre en place un dispositif dans lequel la partie du bénéfice réinjectée dans l'entreprise ferait l'objet d'un traitement spécifique ? Ce traitement particulier, qui permettrait une baisse des cotisations sociales et, pourquoi pas, des impôts, pourrait être réservé au concept d'entreprise rurale, qui ne concernerait pas uniquement l'entreprise agricole, mais pourrait aussi bien s'adresser à l'entreprise artisanale ou commerciale qui exerce en milieu rural.

Ne pensez-vous pas qu'il est temps, désormais, de mettre en place un régime fiscal dérogatoire et spécifique pour les zones rurales, auxquelles nous souhaitons redonner vie ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous avez abordé plusieurs questions.

Pour les zones rurales, je suis très favorable, vous le savez, à une fiscalité différenciée. Dans la loi qui a été présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, un tel traitement est prévu. Cette approche nouvelle consiste à pouvoir pratiquer une politique fiscale différenciée en tenant compte de la situation des régions, notamment des régions difficiles.

Vous estimez que, pour rendre l'agriculture performante, il faut alléger les charges, et vous faites un certain nombre de propositions. Dans le projet de loi relatif à la

modernisation de l'agriculture, nous proposerons une avancée significative avec des formules permettant de différencier le revenu du travail du revenu du capital. La lecture du projet de loi, qui vous sera remis, vous montrera que, dans un domaine très difficile - car cela concerne aussi d'autres ministères - nous avons réussi à présenter une disposition qui se traduit par des allègements fiscaux significatifs. Nous aurons l'occasion de débattre plus longuement de cette question lors de l'examen de ce texte et nous verrons alors comment votre réflexion peut être intégrée à cette démarche.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Jean-François Chossy.

M. Jean-François Chossy. Monsieur le ministre, j'ai évoqué tout à l'heure le problème des pluriactifs et vous m'avez apporté la réponse satisfaisante que j'attendais. Je vous en remercie.

J'en viens à une question d'intérêt plus local, à savoir la demande de classement en zone défavorisée de plusieurs communes du département de la Loire. Les instances communautaires seraient favorables à un classement en zone défavorisée pour des zones limitrophes de la zone de montagne actuelle, et il est en effet recommandé de définir un classement intermédiaire entre zones de montagne et zones de plaine. Ce dossier a été transmis à vos services le 21 février 1992 et il concerne quarante communes environ sur les 327 que compte le département de la Loire.

Je crois savoir qu'une réflexion globale est actuellement menée, en particulier sur les critères à prendre en compte pour ce type de classement. En outre, la Commission de l'Union européenne a jugé nécessaire de procéder à un réexamen complet de la liste des zones défavorisées de tous les Etats membres afin de vérifier que les territoires classés dans le passé correspondent encore aujourd'hui aux critères définis par la réglementation communautaire.

Avez-vous eu connaissance du résultat de cette expertise? Cela permettrait de proposer de nouveaux classements, qui sont attendus dans de nombreux secteurs. Pouvez-vous me préciser où en est l'instruction du dossier concernant les quarante communes concernées du département de la Loire? Ces agriculteurs sont, comme moi-même, très impatients d'obtenir le classement en zone défavorisée qui permettrait d'accorder aux hommes et aux femmes qui travaillent notre terre les aides nécessaires à une amélioration de leur revenu, et d'effacer ainsi les inégalités qui sont encore constatées.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, nous conduisons en effet, ainsi que vous l'avez rappelé, une réflexion globale et coordonnée sur la question du classement complémentaire en zone agricole défavorisée. Le dossier actuellement à l'étude concerne l'ensemble des demandes exprimées, et donc les communes du département de la Loire.

Les services de la Commission des Communautés européennes ont jugé indispensable de procéder à un réexamen complet de la liste des zones agricoles défavorisées de tous les Etats membres. La Commission souhaite s'assurer que tous les territoires classés dans le passé répondent encore aujourd'hui aux critères définis dans la réglementation communautaire.

Pour ce qui concerne la France, les résultats de ce réexamen seront expertisés avant la fin de l'année en cours. Il me semble préférable d'attendre de disposer des informations précises issues de cette expertise avant d'envisager de proposer de nouveaux classements.

Quant à votre suggestion que le classement se fasse d'abord en continuité des zones déjà reconnues comme défavorisées, en particulier des zones de montagne, je l'approuve. Chaque fois que l'on a à faire un classement, il faut bien sûr essayer de retenir en permanence une démarche rationnelle et de cohérence. C'est ce que nous essaierons de faire.

En l'état actuel du dossier, je ne puis vous en dire plus.

Mme le président. La parole est à M. Eric Duboc.

M. Eric Duboc. Monsieur le ministre, je voudrais vous poser une question sur la prime au blé dur. Mon collègue Jean-Pierre Abelin s'associe à cette question.

Les agriculteurs établissent actuellement leurs assolements pour 1994-1995 et préparent notamment les semailles de céréales. Dans la région Poitou-Charentes, le supplément d'aides à l'hectare de blé dur avait été supprimé avec la mise en place de la réforme de la PAC. Il vient d'être rétabli, à la grande satisfaction de nombreux agriculteurs et grâce à votre action efficace.

Il convient toutefois de préciser si notre département, celui de la Vienne, entre bien dans les 50 000 hectares concernés par le compromis du Conseil du 18 juillet 1994, qui prévoit une prime de 115 écus à l'hectare pour les régions non traditionnelles de la CEE.

Quelles sont les conditions de déblocage de ces primes?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Revet. Répondez « oui » et ce sera parfait! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai eu beaucoup de difficultés à obtenir les 50 000 hectares de blé dur. Nous sommes en train d'élaborer le système qui, me semble-t-il, répondra à votre attente. Sa gestion se fera au niveau national, avec les départements qui en seront bénéficiaires. Celui de la Vienne en fera partie...

M. Eric Duboc. Très bien!

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Est-ce la réponse que vous attendiez?

M. Eric Duboc. Tout à fait! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'en suis ravi. (*Sourires.*)

Mme le président. La parole est à M. Yves Marchand.

M. Yves Marchand. Monsieur le ministre, nous consommons en France 1 200 000 tonnes de poisson, dont 650 000 tonnes de poisson frais.

J'ai entendu tout à l'heure qu'il existait des difficultés pour la vente de notre poisson frais en raison des importations. Moi, je dis que c'est une fumisterie!

Ce qui est vrai, en revanche, c'est que nous produisons 325 000 tonnes de poisson frais et que, malgré cela, nous en rejetons à la mer parce qu'il n'existe pas d'organisation suffisante de ce marché.

On dénombre dans notre pays quarante-quatre criées et mille cinq cents points de débarquement, mais ils ne sont pas mis en réseau. D'où des rejets à la mer et des importations.

Il conviendrait de créer une véritable interconnexion entre les criées et un véritable marché du poisson frais en France.

Vous avez répondu à l'un de nos collègues qu'on ne pouvait pas agir sur les prix. Vous avez raison : à cet égard, on ne peut rien faire en aval. Mais que pourrait-on faire en amont pour permettre à la profession de s'organiser dans le cadre de ce que vous venez de décider quant à la modernisation de la filière pêche ?

Vous êtes sur la bonne voie, mais il faudrait encore avoir une politique qui soit suffisamment en avance pour que, dans les quelques années qui viennent, on n'ait plus à faire face aux troubles que nous avons connus ces derniers mois. La situation risque d'ailleurs encore de s'aggraver en raison des luttes entre patrons et ouvriers sur les bateaux. Ces problèmes sociaux viendront vraisemblablement s'ajouter aux problèmes de prix.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous posez le problème de fond qu'a clairement écrit le rapport Guérin, à savoir l'éparpillement de l'offre de produits de la mer par rapport à une concentration de plus en plus forte de la demande, en particulier de la grande distribution.

Pour pallier les effets négatifs de cette situation, les pouvoirs publics ont entrepris une modernisation du secteur, qui prévoit notamment la mise en réseau, que vous avez suggérée, des opérateurs de la filière - criées, acheteurs agréés, organisations de producteurs.

Cette mise en réseau, indispensable, va donc bien au-delà de la simple notion d'interconnexion des criées : elle s'inscrit en effet dans une démarche globale qui vise, dès l'amont et sur la base d'une meilleure prévision des débarquements, à assurer une fluidité des apports et à favoriser l'élaboration par les organisations de producteurs de stratégies communes de commercialisation.

Dans ce cadre, la mise en réseau doit garantir, pour les opérateurs, une rapidité, une transparence des transactions ainsi que la mise à disposition en temps réel des données de vente.

Le FIOM a été chargé de mener à bien ce travail en relation avec les professionnels de la filière. Les moyens budgétaires d'investissement pour cette action sont inclus dans la dotation prévue au budget du FIOM pour les investissements à terre, dont le montant total pour 1994 s'élève à 4 millions de francs. Il est proposé de reconduire ces moyens à un niveau comparable en 1995.

La mise en place de ce réseau est vraiment très urgente. En effet, sans tenir des propos aussi alarmistes que les vôtres, je dirai que la situation est vraiment très tendue. Nous sommes mobilisés sur cette question.

Mme le président. La parole est à M. Roger Lestas, pour la dernière question de la séance.

M. Roger Lestas. Monsieur le ministre, vous me permettez de vous interpeller de nouveau au sujet des difficultés rencontrées par les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer.

Outre les nombreux obstacles à franchir lors de l'établissement du dossier d'installation, lesquels conduisent fort souvent, hélas ! à des décisions négatives de la part de la commission mixte, les droits à produire du cédant sont, dans la plupart des cas, insuffisants pour l'agrément du dossier « jeune », en particulier en ce qui concerne la production laitière et la vache allaitante.

Dans la région que je représente, la plupart des exploitations sont de taille limitée et la seule production permettant de vivre sur de telles structures est la production laitière. Mais, souvent, les parents ou les cédants n'ayant pas suffisamment investi en faveur de cette production,

les jeunes candidats à l'installation se trouvent confrontés à la faiblesse de la référence laitière et voient leur dossier rejeté alors qu'ils ont toute compétence pour s'installer.

La production laitière a été freinée par les quotas laitiers et, surtout, par les pénalités qui s'en sont suivies et qui ont parfois conduit à l'abandon obligé des exploitations.

Alors qu'aujourd'hui certains pays qui ont dépassé très largement leurs quotas se voient accorder par la CEE une réduction du montant des pénalités qu'ils auraient dû acquitter, je regrette vivement que vos prédécesseurs n'aient pas eu votre ténacité et n'aient pas obtenu les mêmes avantages alors que la France était en dépassement.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. Roger Lestas. Compte tenu des avantages accordés à ces pays, vous serait-il possible d'obtenir des droits à produire supplémentaires afin de favoriser l'installation des jeunes dans notre pays ?

M. Charles Revet. Très bien !

M. Roger Lestas. Il est une autre difficulté dont mon collègue M. Auclair a déjà parlé : certains cédants, ne mesurant pas l'importance des déclarations exigées pour bénéficier des aides de la PAC, ont déclaré leurs terres dans une catégorie non primable. Faute d'aides, les jeunes se trouvent dans l'impossibilité de reprendre ces terres.

La deuxième partie de ma question portera sur le niveau des retraites des conjointes d'exploitants agricoles.

Comme vous vous y étiez engagé, un effort vient d'être fait en faveur des veuves et des chefs d'exploitation ayant été pendant un certain nombre d'années aides familiaux, et je vous en remercie. Par contre, les retraites des conjointes d'exploitants n'ont toujours pas été revalorisées.

M. Charles Revet. Exact !

M. Roger Lestas. Dans quel délai espérez-vous pouvoir améliorer le niveau des retraites accordées à ces personnes qui ont largement participé à la mise en valeur de l'exploitation ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre, pour répondre à cette question multiple. (*Sourires.*)

M. Charles Revet. C'était une très bonne question !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La question était très intéressante : elle concernait des sujets très souvent évoqués, parce qu'essentiels.

Je reviendrai d'abord sur les retraites des conjointes d'exploitant.

M. Charles Revet. C'est un vrai problème !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En effet, mais le problème se pose également au niveau du financement.

En deux ou trois ans de retraite, la conjointe d'exploitant récupère les cotisations qu'elle a versées pendant toute la période de cotisation. Il est donc difficile d'avoir un régime équilibré sur le plan financier dans ces conditions. Il faudra bien un jour trouver une solution.

Je rappelle que, depuis deux ans, nous faisons un rattrapage : les plus basses retraites ont été portées au niveau du RMI et les conjoints vont pouvoir bénéficier d'une pension de réversion cumulée avec leurs droits propres. Mais il faudra bien, petit à petit, traiter un à un les problèmes qui se posent, dont ceux que vous avez cités.

Quant à l'installation des jeunes agriculteurs, j'en ai déjà longuement parlé, tant le sujet est essentiel.

Lorsque, dans les semaines à venir, nous arrêterons la charte nationale d'installation des jeunes agriculteurs, j'espère qu'avec la profession et les élus nous aurons suffisamment étudié les difficultés pour déboucher sur des mesures définitives - réglementaires, législatives et autres - qui permettront de couvrir l'ensemble des situations qui, d'un département à l'autre, sont différentes. Un département de grandes cultures est en effet très différent d'un département d'élevage ou de montagne.

Il faudra trouver des formules adaptées localement, cousues main, si je puis dire, en faisant application du principe de la subsidiarité.

J'espère que nous pourrons répondre, au travers de la charte nationale d'installation des jeunes agriculteurs, aux préoccupations que vous avez exprimées.

Mme le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560) ;

Agriculture et pêche :

Agriculture :

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 7 au rapport n° 1560) ;

M. Arnaud Lepercq, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1566, tome II) ;

Pêche :

Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 8, volume 1, au rapport n° 1560) ;

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome III) ;

Budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) :

M. Yves Rispa, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 42 au rapport n° 1560) ;

M. Jean Glavany, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome XVIII).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*